

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DETIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION
ET COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en
sciences économiques**

Option: Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**LE ROLE DU SYSTEME FINANCIER
DANS LA CROISSANCE
ECONOMIQUE EN ALGERIE**

Présenté par:

AMROUNI Salima

Dirigé par:

KARA Rabah

2015 / 2016

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DETIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION
ET COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en
sciences économiques**

Option: Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**LE ROLE DU SYSTEME FINANCIER
DANS LA CROISSANCE
ECONOMIQUE EN ALGERIE**

Présenté par:

AMROUNI Salima

Dirigé par:

KARA Rabah

2015 / 2016

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce travail de près ou de loin. Et je tiens à remercier tout particulièrement mon encadrant, Mr KARA , pour ses conseils et sa patience.

Liste des tableaux :

2-1 : taux de croissance annuel moyen du PIB en volume par grande zone en pourcentage.

2-2 : Evolution des PIB mondial et régionaux

2-3 : réserves de pétrole prouvées (millions de barils)

2-4 : Croissance (%) en volume chaîné en glissement annuel

2-5 : l'évolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs (1980-1989).

2-6 : l'évolution des taux des crédits distribués par les banques au secteur public et privé

2-7 : Evolution du crédit à l'économie en millions de DA.

2-8: l'évolution de la croissance économique en Algérie (2000-2014)

Liste des abréviations :

CAD :caisse algérienne de développement

CNEP :caisse nationale d'épargne et de prévoyance

BNA :banque nationale d'Algérie

CPA :crédit populaire d'Algérie

BEA :banque extérieure d'Algérie

B .A.D.R : banque de l'agriculture et du développement rural

B.D.L :banque de développement local

FMI :Fond Monétaire International

BCIA :banque commerciale et industrielle d'Algérie

PME :petites et moyennes entreprises

SPA :sociétés par actions

CNMA :caisse nationale de mutualité agricole

CMC : conseil de la monnaie et le crédit

BNP :banque nationale de paris

CIC :crédit industriel et commercial

SGA :Société Générale-Algérie

AGB : Alegria Gulf Bank

ABC : Arab Banking Corporation

HSBC :Hongkong & Shanghai banking corporation

HB :housing bank

CIB :carte inter bancaire

SRH :société de refinancement hypothécaire

RIB :relevé d'identité bancaire

DAB :distriueur automatique de billets

PIB : produit interieur brut

NPI : nouveaux pays indistrualisés

OPEP : organisation des pays exportateurs de pétrole

ONS : office national des statistiques

BM : banque mondiale

BVM : bourse des valeurs mobilières

PAS : programme d'ajustement structurel

Liste des figures :

1-1 :L'évolution des credits distribués par secteur(1990-2013)

2-1 : Répartition du PIB mondial par grands pays 1960-2012 (en % du PIB PPA mondial)

Sommaire

Introduction

Chapitre I : Le système bancaire Algérien.....10

I .1-rappel historique sur le système bancaire algérien..... 10

I .2 - structure du système bancaire algérien.....20

Chapitre II : La croissance économique en Algérie.....28

II. 1- Les concepts fondamentaux de la croissance économique.....28

II.2- La croissance économique en Algérie.....39

Chapitre III :Rôle du système financier dans la croissance économique...48

III.1-Développement financier et croissance économique.....48

III.2- Le rôle du système financier dans la croissance économique en
Algérie.....60

Conclusion générale

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

Pierre angulaire de toute économie, les banques et les établissements financiers jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie, leur santé traduit celle de l'économie nationale. En effet, dans un environnement international marqué par une forte mondialisation, un seul espace économique, une sacralisation du principe de la libre circulation des capitaux, la bonne santé des établissements bancaires et financiers conditionne la stabilité financière aussi bien interne qu'à l'échelle mondiale d'où l'intérêt de veiller notamment à la consolidation du système financier international. C'est dans ce sens que s'inscrivent les travaux du comité de Bâle qui se sont traduits par un ensemble de recommandations visant la mise en place dont s'inspirent actuellement les autorités monétaires de chaque pays.

A l'instar des autres pays, l'Algérie se devait de s'intégrer dans le tissu économique mondial par la mise en œuvre de réformes économiques et financières. Formellement, deux grandes vagues de réformes ont rythmé l'évolution du secteur bancaire et financier en Algérie depuis 1990. La première vague s'inscrivait dans le cadre global des réformes du système économique visant le passage de l'économie étatisée et planifiée à l'économie de marché. Ces réformes ont porté essentiellement sur le rôle de l'Etat dans l'économie et son retrait de la sphère de la gestion et du financement direct des activités productives et la libéralisation et la régulation par le marché des activités économiques.

Dans le secteur bancaire et financier, la loi bancaire de 1990 ainsi que d'autres textes législatifs et réglementaires, ont réhabilité la politique monétaire comme composante de la politique économique et instrument de régulation macro financière en économie de marché et permis des progrès substantiels dans l'adaptation du secteur aux profondes mutations de l'économie algérienne. La seconde vague, plus récente, constitue un approfondissement des réformes financières pour adapter le secteur aux nouvelles exigences du financement et de la régulation de l'économie. Elles font suite à une évaluation des insuffisances du système bancaire et financier algérien qui pourraient retarder son développement et handicaper la croissance économique.

La croissance économique peut être définie comme *l'évolution à moyen et long terme du produit total et surtout du produit par tête* dans une économie donnée. C'est un concept étroit et exclusivement quantitatif, auquel on préfère parfois le concept beaucoup plus étendu de *développement* qui prend en compte les aspects qualitatifs (humains, culturels, environnementaux, etc.) que l'approche quantitative néglige par nature.

INTRODUCTION GENERALE

La croissance est un processus fondamental des économies contemporaines, reposant sur le développement des facteurs de production, lié notamment à la révolution industrielle, à l'accès à de nouvelles ressources minérales (mines profondes) et énergétiques (charbon, pétrole, gaz, énergie nucléaire...) ainsi qu'au progrès technique. Elle transforme la vie des populations dans la mesure où elle crée davantage de biens et de services. À long terme, la croissance a un impact important sur la démographie et le niveau de vie des sociétés qui en sont le cadre. De même, l'enrichissement qui résulte de la croissance économique peut permettre de faire reculer la pauvreté.

Problématique :

Dans ce contexte, je vais, dans le cadre de ma recherche essayer d'apporter des éléments de réponse à la question centrale suivante :

Quel est le rôle du système financier dans la croissance économique en Algérie ?

Cette question centrale se décline en questions secondaires :

- Quels sont les déterminants de la croissance et comment influent-ils sur cette dernière ?
- est-ce que les réformes du système bancaire entreprises par l'Etat ont influé sur la croissance économique en Algérie ?

Objectifs de la recherche :

- de connaître les étapes par lesquels le système bancaire financier algérien est passé avant de former la structure actuelle .
- de maîtriser le concept de croissance économique et de rendre compte de son état en Algérie.
- De connaître la relation existante entre système financier et croissance économique.

Afin d'apporter des éléments de réponse à ma problématique, j'ai réparti mon travail en trois chapitres et chacun d'eux en deux sections.

Je tenterais d'abord, dans un premier chapitre de présenter l'historique du système bancaire algérien tout en faisant l'ébauche de sa structure actuelle. Le second chapitre sera consacré à la croissance économique d'une part en règle générale et d'autre part en Algérie. Enfin, je consacrerai le dernier chapitre à faire le lien entre système bancaire et financier et croissance économique et ce, de par mes lectures.

Chapitre I

Le système bancaire algérien

A la veille de l'indépendance de l'Algérie, le système bancaire se composait de filiales des banques étrangères' implantées au nord du pays, notamment dans les villes portuaires, et dont la finalité est d'assurer les opérations bancaires et financières nécessaires aux transactions commerciales. Après l'indépendance, le système monétaire et financier Algérien a connu une évolution remarquable où il a passé par deux phases très importantes:

Une première phase, où le système était considéré comme véritablement national, mais fermé sur lui-même sous le régime de l'économie dirigée.

Une deuxième phase, où le système cherche à s'ouvrir de nouveau vers l'extérieur où le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé ces dernières années.

I- Rappel historique sur le système bancaire algérien

Juste après l'indépendance, l'Algérie commença la lourde besogne qui est de reconstruire son système économique, et ce depuis ses fondations

I-1- Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative de l'économie

La construction du système bancaire algérien passa par plusieurs phases au fil des décennies, phases qui aboutirent à la structure que nous connaissons à présent

I-1-1- Première phase de restructuration (1962-1965)

C'est aussi l'étape de l'exercice de la souveraineté, qui passe par l'émission d'une monnaie nationale, ce qui nécessite donc la création de la banque centrale d'Algérie le 12 décembre 1962, cette dernière fut dotée de tout les statuts d'un institut d'émission, et ce dans le but de créer les conditions favorables a un développement ordonné de l'économie nationale : la banque centrale exerce les fonctions d'émission de monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance des crédits, ainsi que la gestion des réserves de change.

Le 29 aout 1962, l'Algérie met en place le trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction trésor.¹

1BELGHERSA, A. *Questionnements sur la privatisation des banques publiques en Algérie*, [en ligne], Revue des Sciences Humaines-Université Mohamed Khider Biskra , Mai 2007 ,N°11, , p 74 , format PDF ,Disponible sur <http://www.webreview.dz/IMG/pdf/4-2.pdf> , (consulté le 31/10/2016).

Le 07mai 1963, la caisse algérienne de développement (CAD) est créée dans le but de concevoir des programmes d'investissement public. La CAD gère les budgets, les contre-valeurs des aides étrangères aux banques d'affaires, et ce ; par la participation qu'elle est habilitée à prendre.

Le 10 aout 1964, marque la mise en fonction de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance CNEP qui devait alors collecter de l'épargne destinée au logement et a la construction. Son activité s'est plus tard orientée vers les financements des programmes planifiés d'habitats collectifs.

I-1-2- Deuxième période de restructuration (1966-1969)

Cette étape marque la création des premières banques commerciales du pays, en effet, vu le manque d'implication des banques étrangères dans le financement du développement, la banque centrale se vit contrainte d'agir directement dans le financement de l'économie, ce qui a donné naissance a trois banques : la BNA, le CPA et la BEA

La banque nationale d'Algérie fut créé en 1966, son rôle était le traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial, celle qui est considérée comme la doyenne des banques a fêté ses 50 ans en 2016. Le 29 décembre de la même année, fut créé le crédit populaire d'Algérie ; définit par ses statuts comme une banque universelle dont la mission est de promouvoir les secteurs de la santé, du commerce, de l'hôtellerie, du tourisme et de l'artisanat mais aussi les professions libérales ainsi que les PME.¹

Le 01 octobre 1967, l'Algérie paracheva son système bancaire en créant la banque extérieure d'Algérie qui a pour mission principale de faciliter et de développer les relations bancaires et financières avec le reste du monde. Elle dispose d'un capital entièrement souscrit par l'état et présente les mêmes caractéristiques que le CPA

I-1-3- Troisième période de restructuration (1970-1981)

En 1970, les autorités algériennes confièrent aux banques primaires le contrôle et la gestion des opérations financières des entreprises publiques et ce, afin de contrôler les flux monétaires et pour réaliser les nouveaux choix politiques en Algérie.

¹ CHERIGUI, C. *Le financement du commerce extérieur par les banques Algériennes*, [en ligne], Mémoire de magister en droit bancaire et financier, Oran :faculté de droit de l'université d'Oran,2014 , p 13,format PDF, Disponible sur : <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4277.pdf> (consulté le 31/10/2016)

Ainsi, toutes les structures financières du pays ont été réorganisées. Mais en 1978 le système bancaire algérien affecte le financement des investissements dits stratégiques au Trésor public sous forme de concours remboursables à long terme, les crédits à moyen terme ont été supprimés.

Pour les autres investissements publics, l'intervention des banques primaires devrait obéir, selon la nouvelle doctrine du plan, aux critères de rentabilité financière.

Par ailleurs, ce cheminement pourrait être complété, d'une part, par le crédit extérieur¹.

I-1-4- Quatrième période de restructuration (1982-1988)

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée. En vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

En application du critère de spécialisation des entreprises publiques, deux banques publiques spécialisées ont été créées :

- Une banque agricole, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales. C'est la banque de l'agriculture et du développement rural (B .A.D.R) créée en 1982² .
- Une banque des collectivités locales, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales. c'est la banque de développement local(B.D.L) issue du crédit populaire algérien (C.P.A) créée en 1985.

Les dysfonctionnements constatés au niveau du système financier ont poussé l'Etat à entreprendre des réformes financières destinées à réhabiliter l'allocation des ressources.

1A. La loi n° 86-12 du 19 Août 1986

1 ZOURDANI, S. *Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA*, [en ligne]. Mémoire de magister, sciences économiques, Tizi Ouzou : Université Mouloud MAMMERI de Tizi Ouzou, 2012,p 6,format PDF, disponible sur : http://www.ummo.dz/IMG/pdf/Memoire_de_Magister_de_Mlle_ZOURDANI_Safia.pdf (consulté le 15/10/2016).

2 TAHRAOUI, M. *Pratiques bancaires des banques étrangères envers les P.M.E algériennes cas de la société générale*, [en ligne] , Mémoire de Magister, Sciences commerciales, Oran, université d'Oran, 2008, page 18. Format PDF, disponible sur : <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH2612.pdf> (consulté le 16/10/2016).

Après le contre choc pétrolier de 1986, qui a révélé le dysfonctionnement du modèle économique adopté, les reformes ont été amorcées pour rompre avec le mode de financement générateur d'inflation et asseoir les fondements d'un mode de financement par l'épargne.

C'est dans le cadre de cette nouvelle orientation qu'est promulguée la loi bancaire du 19 aout 1986 .Elle constitue la première loi bancaire depuis l'indépendance .C'est une loi fondamentale en ce sens qu'elle procède à une reforme et à l'élargissement de la structure et de la compétence du système financier algérien. Elle marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

C'est ainsi que la Banque Centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor Public. Ces aménagements se sont toutefois avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes¹.

B. La Loi Bancaire N° 88- 06 du 12 Janvier 1988

Le 12 janvier 1988, est promulguée la loi sur l'autonomie des entreprises modifiant et complétant la loi bancaire du 19 aout 1986 .Elle est axée sur l'autonomie de l'entreprise publique et la création des fonds de participation. En vue de cette loi, les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques et sont, de ce fait concernées par la reforme de 1988 .Cette loi renferme un certain nombre d'aspects :

- La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques.
- Les institutions financières non bancaires peuvent prendre des participations sous forme d'actions, d'obligations, ou de titres participatifs.
- Les établissements de crédits, et le autres institutions financières sont autorisés à émettre des emprunts à terme, auprès du public.

Cependant, ces mesures n'ont pas donné de résultats significatifs car elles étaient considérées beaucoup plus comme mesures d'assouplissement que de refonte du système.

1, *L'histoire du Dinar algérien revisitée au Forum de la Mémoire d'El Moudjahid : Un des symboles de la souveraineté nationale*, [en ligne], EL-MOUDJAHID publié le 30-04-2014, disponible sur : <http://www.elmoudjahid.com/fr/mobile/detail-article/id/58794> (consulté le 31/10/2016).

I-2- Les réformes du système bancaire algérien et la transition vers l'économie de marché

En vue de la transition vers l'économie de marché et de l'ouverture vers l'extérieur, des modifications de la législation bancaire s'imposèrent

I-2-1- La Nouvelle configuration du système bancaire

Les autorités se mirent à l'œuvre pour formuler de nouvelles réformes qui modifieront et adapteront le système bancaire algérien au nouveau paysage économique mondial

A. La loi relative à la monnaie et le crédit et la réforme bancaire de 1990

La réforme monétaire et bancaire, entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. Cette loi allait mettre fin à toute ingérence administrative, et établir des institutions et des instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome.¹

La promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit a été un tournant décisif dans le processus de réformes structurelles de l'économie algérienne en transition vers l'économie de marché. Cette loi qui constitue le cadre institutionnel et réglementaire de l'activité et de la conduite de la réforme bancaire² :

- consacre l'indépendance de la Banque centrale, désormais libérée de la tutelle de l'administration économique du pays (Ministère des Finances), pour la conduite de la politique monétaire ;
- institue un conseil de la monnaie et du crédit, chargé de définir la politique de crédit, de la monnaie, de change et de la dette extérieure ;
- établit des règles de transparence dans les relations du trésor avec le système bancaire et financier : absence d'influence de l'état sur la politique de la Banque centrale à des fins budgétaires et démarcation entre les administrations publiques et les institutions

1 BABA AHMED, M. *Le secteur financier en Algérie : une réforme inachevée*, [en ligne], Revue, Finance & Bien Commun 2007/3 (N° 28-29), p 20 ,disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-2007-3-page-130.htm#pa20>, (consulté le 31/10/2016).

2 BEKADA, M., *Les Réformes du système bancaire algérien cas : le crédit populaire d'Algérie*, [en ligne] mémoire de Magister, sciences économiques, Oran : université d'Oran, 2009, p 60.format PDF, disponible sur : <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH3105.pdf> (consulté le 17/10/2016).

financières publiques fondée sur une distinction nette entre les opérations budgétaires et les opérations bancaires.

- ouvre le Secteur Bancaire à la Concurrence Nationale et Internationale ;
- officialise le principe de l'égalité de traitement des entreprises publiques et privées dans l'accès au crédit, au refinancement de la Banque centrale et aux taux d'intérêt ;
- Réhabilite la monnaie dans ses fonctions traditionnelles, Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie¹.

La promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit va permettre la réactivation des fonctions bancaires et la mise en place d'un marché de capitaux (marché monétaire et marché financier), ceci va se traduire par une séparation institutionnelle entre la fonction d'émission et l'activité crédits à l'économie. Cette séparation ou la mise en place d'un système bancaire a deux niveaux renforcerait désormais le rôle de la banque d'Algérie, dans la politique macro monétaire, d'une part, et obligerait les banques commerciales à mobiliser l'épargne privée d'une autre part.

B. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993)

Les années 1990, ont été marquées par la réforme du système bancaire et la préparation de sa transition vers l'économie de marché. Durant la période 1990-1993

L'évolution du système bancaire national, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par les contraintes extérieures à cause du rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyen terme menés avec le Fond Monétaire International « FMI ». Ce nouveau dispositif concerne les domaines de la politique monétaire et du taux de change et aussi le domaine de financement bancaire de l'économie².

C. Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)

1Guide investir en Algérie, [en ligne], édition 2015,p 124,format PDF, disponible sur : <http://www.fce.dz/wp-content/uploads/2016/04/guide-kpmg-2015.pdf> (consulté le 31/10/2016).

2 *Étude analytique d'un financement bancaire « crédit d'investissement » cas de la CNEP-BANQUE*, [en ligne] , mémoire de licence en sciences économiques option : Monnaie-Finance-Banque, Tizi Ouzou :Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, p 21,format pdf, disponible sur : http://www.memoireonline.com/07/09/2323/m_Etude-analytique-dun-financement-bancaire-Credit-dinvestissement-cas-CNEPBANQUE-1.html (consulté le 20/10/2016).

L'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure après la crise économique de 1993, cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations. Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole.

De plus, l'Algérie n'était pas soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux et de ses principaux pays créanciers après l'arrêt du processus mis en œuvre avec le FMI en 1991. Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer l'accord suivant :

- L'accord de confirmation, d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en Avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;
- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit et a été passé en Mai 1995. Il est d'une durée de trois ans.

Il est également accompagné d'un accord de rééchelonnement avec les pays créanciers, Avec ces deux accords, l'Algérie va opter pour une nouvelle économie qui est « l'économie de marché » laissant ainsi le gradualisme des réformes et l'aménagement d'une transition maîtrisée, comme prévu par le programme triennal élaboré en 1992.

Durant toute cette période 1994-1998, l'Algérie va procéder à différents changements concernant entre autres la politique budgétaire et celle du taux de change.

I -2-2-L'évolution du système bancaire après 1998

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie de marché. A partir de 1998, l'Algérie se retrouvait dans l'obligation de relever des défis pour améliorer la vie économique et sociale du pays.

Pour ce faire, l'Algérie procède à quelques réformes dont :

- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;

- Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché¹.

Durant la décennie 90, le système bancaire, qui assurait, en l'absence totale de marchés financiers, l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, du financement de l'économie, se caractérisait par une illiquidité structurelle qui le faisait dépendre totalement du refinancement de la Banque d'Algérie.

Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur les marchés pétroliers, suite au net raffermissement des cours du brut à partir de 1999, l'Algérie passe, en quelques années seulement, d'une situation de pénurie de liquidité à une situation d'excès d'offre de liquidité. Le surplus commence à apparaître à partir de 2001, année à partir de laquelle le système bancaire vit une situation inédite d'excès de liquidité.

A.L'Ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit

Elle est intervenue après que notre pays ait expérimenté les premières défaillances de nos jeunes banques nationales privées à savoir la BCIA et El Khalifa Bank.

Soldée par le retrait d'agrément à ces dernières entre 2003 et 2006. Les déposants ont été indemnisés et ce, grâce aux ressources dont disposait le Fonds de garantie des dépôts. Une autre série de réformes a été engagée en application des mesures de la nouvelle loi bancaire (ordonnance du 26 août 2003). Cette nouvelle panoplie de dispositions était intervenue dans un climat favorable à la poursuite des réformes. Ces nouvelles dispositions de refonte étaient axées surtout sur le renforcement des conditions d'entrée dans le secteur et le relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers activant dans le paysage bancaire algérien². Il s'agissait aussi de renforcer les moyens de contrôle. Sur le plan pratique, ces nouvelles réformes engagées depuis 2003 visent à développer les moyens de paiement, à l'instar du système de paiement de masse et le système de télé-compensation, nés en mai 2006. A partir de 2007 Le secteur bancaire algérien a vu aussi le lancement de plusieurs

1 BENSALD, S. *Genèse d'une refonte et réalisations incontestables système bancaire algérien* [en ligne], EL DJAZAIR n 100, Octobre 2016, non paginé, disponible sur : http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=291&id_article=1723 (consulté le 21 octobre 2016).

2 HARCHAOUI, A. *Le financement de l'économie nationale et la réforme du secteur financier et bancaire*, [en ligne], Rassemblement National Démocratique ,décembre 2006,non paginé, disponible sur : http://rnd-dz.com/view_news.php?news_id=169&category_id=0 (consulté le 21/10/2016).

segments du marché de crédit (crédit hypothécaire, crédits aux PME, crédit bail immobilier,...) et l'amélioration du fonctionnement des centrales des risques et d'impayés.

L'Etat algérien, propriétaire des banques publiques, a misé aussi sur la ressource humaine et ce, dans le seul but d'améliorer la gouvernance. Toutes ces réformes engagées, consolidées entre 2006 et 2008, ont permis le renforcement de la stabilité du secteur bancaire. Deux objectifs ont été donc atteints en une quinzaine d'années de refonte ininterrompue, le développement et la stabilité de la plateforme bancaire algérienne¹.

B.L'Ordonnance Bancaire N° 10 – 04 du 26 Aout 2010 Modifiant et Complétant

l'Ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit

Elle a introduit de nouveaux durcissements concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées en Algérie. Elle stipule que « l'Etat détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés en vertu, de laquelle, il est représenté, sans droit de vote, au sein des organismes sociaux »².

I-2-3- Modernisation du système bancaire algérien

Les programmes de réformes et d'ajustement, ainsi que les mesures de relance économique et d'élévation de la compétitivité de l'économie algérienne, devaient être accompagnés d'un programme visant le développement et la modernisation du secteur financier et bancaire et l'amélioration de l'intermédiation financière. Ce programme s'est articulé autour de:

- La mise en œuvre des plans d'action institutionnels des banques;
- L'assainissement des actifs et le traitement approprié et définitif du portefeuille des créances douteuses ou compromises;
- La recapitalisation des institutions concernées dans des conditions qui leur permettent de disposer d'une structure financière équilibrée;
- La définition et l'application par les banques de politiques d'engagements en conformité avec les règles prudentielles et une prise de risques maîtrisée;

1 HARCHAOUI, A. *op.cit.*

2 BENMANSOUR, A. LACHACHI, M. *Quelle place occupe la loi 90-10 dans la politique monétaire algérienne*, [en ligne].Mémoire de Magister en sciences commerciales, Tlemcen, Université de Tlemcen 2009, p.3,format PDF, disponible sur <https://www.google.dz/webhp?sourceid=chrome-instant&ion=1&espy=2&ie=UTF-8#q=Quelle+place+occupe+la+loi+90-10+DANS+LA+POLITIQUE+BENMANSOUR+LACHACHI> (consulté le 21/10/2016).

- La consolidation des métiers de base et le développement de nouveaux produits (leasing et capital risque notamment);
- La modernisation et l’informatisation des différentes fonctions et des systèmes de gestion internes, et le renforcement en qualifications des fonctions fondamentales (évaluation des risques et contrôle du crédit, audit interne, gestion des réseaux, gestion de trésorerie...);
- La maîtrise et la prise en charge effective du développement humain et de la formation;
- La modernisation du système de paiement et de compensation par le développement d’un réseau spécialisé de télétransmission et d’information ;
- Le renforcement de la capacité de supervision de la Banque d’Algérie.

I-2-4- Résultat et impact de la réforme

- Une plus grande autonomie du système bancaire et financier, c’est ainsi, qu’en matière d’autonomie, la Banque d’Algérie a retrouvé ses prérogatives en matière de conception et d’application de la politique monétaire. En plus de ses opérations d’émission de la monnaie, elle devait dès lors, assurer les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l’économie nationale, tout en veillant à la stabilité de la monnaie et au bon fonctionnement du système bancaire¹.
- Un champ d’intervention plus large pour les banques et établissements financiers, les banques et établissements financiers sont devenus au terme de cette loi, des personnes morales, constituées sous forme de sociétés par actions (SPA), disposant d’un capital social et d’une autonomie financière. Leur commercialité, ainsi établie, les a amené à adopter vis-à-vis de leur clientèle, un comportement conforme aux règles universelles de l’orthodoxie bancaire. Les prérogatives des banques et établissements financiers, dans le financement de l’économie ont été élargies².
- L’ouverture du secteur bancaire aux privés nationaux et étrangers : Depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, le paysage bancaire algérien s’est enrichi de nouvelles institutions financières (banques privées nationales ou étrangères, établissements financiers).

1 (s,a), *Newsletter juridique*, [en ligne], novembre 2011 ,page 3 ,format PDF, disponible sur : http://www.algermedina.com/actualite/newsletter/news_letter_novembre2011.pdf (consulté le 31/10/2016)

2 BENREGUIA, S. *Modernisation du système bancaire national*, DJAZAIRESS, [en ligne], 2009, disponible sur : <http://www.djazairess.com/fr/latribune/13089> (consulté le 31/10/2016).

Elles sont toutes engagées actuellement dans un important programme de mise à niveau et de modernisation. Ces banques ont l'avantage de démarrer leurs activités dans un environnement plus ou moins assaini, et dans le cadre d'une économie ouverte.

- De meilleures relations banques- entreprises et une meilleure gestion du risque : dans ce contexte de profondes réformes, les relations banques- entreprises se sont totalement transformées. Elles sont aujourd'hui régies par les lois du marché. Le client est au centre des préoccupations de chaque banque et chacun des partenaires (client ou banquier) est apprécié sur ses capacités, ses performances et son professionnalisme.

En matière de financement et comme partout ailleurs dans le monde, le banquier Algérien S'efforce de limiter ses risques de crédit par une étude approfondie des affaires qui sollicitent son aide financière, ainsi que par la division de ces risques sur un maximum de clients et sur un maximum de secteur d'activités.

- La libéralisation des taux d'intérêts : les taux appliqués aux activités autres que prioritaires sont fixés librement par les banques.
- La restructuration du secteur bancaire à travers l'assainissement du portefeuille financier des banques publiques, la transformation de la CNEP en banque et de la CNMA et la recapitalisation des banques.
- La création du marché des capitaux. Le marché monétaire a démarré son activité en 1990 avec uniquement sept intervenants, à savoir cinq banques publiques, une caisse d'épargne et une banque d'investissement. En 2000, le marché monétaire a enregistré des évolutions très remarquables en termes de quantité et de qualité des intervenants et en termes d'instruments utilisés par la Banque d'Algérie.

II-Structure du système bancaire algérien

Après maintes réformes et modifications, le système bancaire algérien ne ressemble en rien à ce qu'il était à ses débuts

II-1- Présentation du système bancaire algérien

Le paysage bancaire algérien se compose d'une multitude de banques et d'établissements qui seront cités ci-dessous

A- La banque d'Algérie

Qui aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit, est devenue l'autorité monétaire indépendante vis-à-vis de toute tutelle, détenant des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangers.

La Banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie. La Banque d'Algérie, établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer. Elle établit, en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée. La Banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant : les ratios de gestion bancaire, les ratios de liquidités, et l'usage des fonds propres risques en général.¹

B- Les banques commerciales

Ce sont des établissements de crédit effectuant des opérations de banque avec les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques consistant à collecter des fonds pour les redistribuer sous forme de crédit ou pour effectuer à titre accessoire des opérations de placements. Parmi ces banques nous distinguons :

a- Les banques publiques

Les banques publiques n'ont été agréées par le conseil de la monnaie et le crédit (CMC) qu'à partir de 1997.

En d'autres termes, depuis 1990 et jusqu'à leur agrément, le conseil de la monnaie et le crédit a permis à ces banques publiques d'exercer en toute légalité, en marge de la loi relative à la monnaie et le crédit . Les banques publiques continuent à prédominer par l'importance de leur réseau d'agences largement réparties sur tout le territoire. Le secteur reste relativement bien capitalisé, en partie grâce au soutien de l'État. Elles sont au nombre de 6 :

- Banque nationale d'Algérie (BNA).

1 BENREGUIA, S. *op.cit.*

- Banque extérieure d'Algérie (BEA).
- Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR).
- Banque de développement local (BDL).
- Crédit populaire d'Algérie (CPA).
- CNEP-Banque.

b- Les banques privées

La nouvelle loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, a permis la création de banques à capitaux privés nationaux et étrangers. . Quatre banques françaises se sont implantées : Natixis, la première a obtenu l'agrément de la Banque d'Algérie en 2000, suivie par Société Générale et BNP Paribas en 2002. En 2007, Calyon Algérie (établissement financier privé) est à son tour agréé par les autorités monétaires pour se développer sur le segment de la banque d'investissement, alors que les trois autres enseignes ont choisi de développer les services d'une banque universelle. Le CIC est également présent depuis l'année 2000 à travers un bureau de représentation afin d'accompagner en Algérie ses clients traditionnels et ceux du groupe Crédit Mutuel à l'international. Près d'une centaine d'agences françaises étaient opérationnelles à la fin de l'année 2009, toutes enseignes confondues.

Les filiales de BNP et Société Générale cherchent à atteindre 150 agences vers la fin 2015, 100 agences pour Natixis. En dehors des quatre banques françaises et de l'américaine City Bank, les autres banques sont majoritairement à capitaux arabes et concentrées sur les activités de Corporate finance, de banque islamique et les activités de commerce international afin d'accompagner le courant d'affaires de leur pays d'origine. Les banques étrangères, elles aussi, ont inclus le crédit immobilier dans leurs produits, en particulier à la Société Générale-Algérie (SGA) et la banque BNP -Paribas. Voici toutes les banques privées d'Algérie ¹:

- A L Salam Bank Algeria
- AGB Algeria Gulf Bank
- Arab Bank PLC Algeria
- Arab Banking Corporation "ABC" Algérie

1 ALGERIE-Focus. *Algérie : les bonnes affaires des banques privées*, [en ligne], ,fevrier 2013 ,disponible sur : <http://www.algerie-focus.com/2013/02/algerie-les-bonnes-affaires-des-banques-privees/>

(consulté le 31/10/2016).

- Banque Al Baraka (Finance islamique) Algérie
- BNP Paribas Al-Djazaïr
- Calyon Algérie ex Crédit Agricole CIB Algérie SPA
- Citibank N.A Algérie
- Fransabank Al-Djazaïr
- Gulf Bank Algérie
- HSBC Algérie
- Natixis Banque Algérie
- Société générale Algérie
- Trust Bank Algeria
- The Housing Bank For Trade And Finance HB

c- Les établissements financiers

Bien que similaires aux banques, les établissements financiers ont leurs particularités mais leur objectifs principal reste quand même l'accumulation de gains

- **Etablissements Financiers à vocation générale :**
 - CAISSE NATIONALE DE MUTUALITÉ AGRICOLE (CNMA) ;
 - SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT - SPA - (SOFINANCE - SPA)
 - SOCIETE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE (SRH)
 - ARAB LEASING CORPORATION (SOCIÉTÉ DE CRÉDIT-BAIL) (ALC)
 - CETEM ALGERIE
 - MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA)
 - SOCIÉTÉ NATIONALE DE LEASING (SNL)
 - EL DJAZAIR IDJAR (EDI)
 - IJAR LEASING ALGERIE (ILA)
- **Etablissements financiers à vocation spécifique**
 - FONDS NATIONAL D'INVESTISSEMENT

II -1-1- Activités des banques

Toutes les banques locales, publiques et privées, offrent les produits bancaires auxquels les acteurs économiques peuvent prétendre pour développer leur activité. Entre elles, la différence vient essentiellement de la qualité du service. Qu'ils préfèrent avoir recours aux banques privées ou aux établissements publics, les opérateurs ont désormais le choix de leur partenaire financier. Il faut distinguer entre l'approche des banques et les services qu'on peut leur demander. Vous trouverez ci-après une présentation des services bancaires les plus communément pratiqués.

A-L'entrée en relations : Elle passe par l'ouverture d'un compte.

B- Les placements : on trouve

- **Les bons de caisse :** durée variant selon les banques (généralement de 3 à 48 mois). Nominatifs ou au porteur. Négociables. Peuvent faire office de garantie.
- **Les dépôts à termes :** il en existe trois types :
 - Dépôts à termes dinars : dépôt à partir de 10 000 DZD
 - Dépôts à termes devises : réservés aux titulaires de comptes à vue en devises
 - Dépôts à termes cedac : réservés aux titulaires de comptes CEDAC¹.

C- Les crédits bancaires :

Trois types de crédit sont proposés :

- **Les crédits d'exploitation :** financent l'activité courante de l'entreprise. Ils sont adaptés aux besoins : découvert, facilité de caisse, crédit de campagne, escompte de papier commercial.
- **Les crédits par signature :** ce sont des crédits indirects d'exploitation : cautions, avals, obligations cautionnées en douanes, crédits documentaires.
- **Les crédits d'Investissement :** financent l'acquisition de biens d'équipement. Durée à moyen ou long terme selon la spécificité du projet.

D- Les opérations de commerce extérieur

¹ ALGERIAN OVERSEAS, *le service bancaire*, [en ligne], ,2010, disponible sur : <http://www.algeriansoverseas.com/index.php?p=20#> (consultation le 01/11/2016).

Il s'agit de crédits documentaires, de remises documentaires et de garanties bancaires et pour pouvoir traiter ces opérations, la banque doit remplir deux conditions : la banque elle-même doit avoir reçu une autorisation globale délivrée par la Banque d'Algérie, et chaque agence doit également être habilitée individuellement par la Banque d'Algérie à traiter ces opérations.

E- Autres services

- **Les services de base** : -délivrance de chèquiers, -extraits de compte, -chèques de banques, -chèques de guichet, -virements, -recouvrement de chèques et effets sur le territoire national et à l'international, -change manuel.
- **Services de Cash Management** : certaines banques proposent la banque à distance qui permet, par Internet, d'accéder en permanence aux états détaillés des comptes bancaires et de les télécharger, de réaliser des opérations de virements, pour l'instant limités aux comptes dans le même établissement, l'interbancaire n'étant pas encore opérationnelle, de bénéficier de services à distance : commande de chèquiers, édition de RIB, etc. ¹
- **La carte de paiement** : plusieurs banques proposent désormais des cartes de paiement domestiques. Mais l'utilisation en est limitée par manque de commerçants adhérents. Par ailleurs, les possibilités de retrait dans des DAB existent mais ces appareils ne sont pas très répandus sur le territoire national. Les cartes VISAS sont distribuées mais leur usage reste limité pour les mêmes raisons. - Les sommes à disposition : on peut se faire virer de l'argent depuis l'étranger soit dans une banque soit par l'intermédiaire de Western Union, mais ce dernier service est réservé aux particuliers uniquement.

F- Financements spécialisés

- **Leasing** : les sociétés de leasing assurent, selon les méthodes classiques de crédit bail, le financement de biens d'équipements neufs
- **Location longue durée** : permet le financement et la gestion du parc automobile pour les entreprises.
- **Financement de véhicules** : opération reposant sur des critères classiques en la matière :
- **Pour les entreprises** : financement soumis à l'étude du dossier.
- **Pour les particuliers** : financement soumis à des conditions de revenus

1 MAYOUKOU, C. RUFFINI, P. *Services Bancaires De Proximité : Les Banques Locales Sont-Elles Spéciales?*, Revue d'Économie Financière, 1998, no. 47, pp. 165–185. Disponible sur : www.jstor.org/stable/42903620 (Consulté le 02/11/2016).

II -1-2- Activités des établissements financiers

Les établissements financiers, sont des personnes morales, autres que les banques, qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent habituellement d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations. Donc il existe des similitudes entre banques et établissements financiers. Pour les crédits, ils ont à peu près les mêmes fonctionnements. Seulement l'origine des fonds fait la différence. Les établissements financiers simples placent ainsi l'argent des investisseurs, alors que les banques quant à elles placent les dépôts des clients sur leurs comptes. Bien entendu, les banques comme les établissements financiers peuvent aussi faire des placements pour des investisseurs. Force est de constater donc que les banques sont des établissements financiers d'un type particulier. Elles reçoivent les dépôts de leurs clients et doivent pouvoir leur restituer cet argent sur simple demande. Ce qui n'est pas le cas des établissements financiers simples qui ne peuvent que recevoir des investissements en capital mais pas de dépôt à vue. Ces catégories d'institution sont complémentaires parce que d'abord intervenant sur le même marché pour leurs opérations, régies par la même réglementation ensuite¹.

Ce que ne fait pas l'un, l'autre le fait de sorte qu'enfin dans le système financier, l'étendue des services offerts soit la plus large possible et accessible à toutes les couches sociales.

II -2-Le système bancaire algérien parmi ceux du Maghreb

En dépit des efforts consentis par les autorités monétaires du pays, le secteur bancaire algérien accuse toujours un retard à l'échelle du Maghreb. Dans une étude, en 2009 l'Union des banques maghrébines (UBM) parle des points faibles du secteur bancaire algérien, mais constate aussi ses points forts et ses domaines de progression .Voici les points négatifs, relevés par cette étude :

- l'effectif type par guichet reste le plus élevé de la région, avec une moyenne de 28 agents, contre 24 en Libye, 22 en Mauritanie, 16 en Tunisie et seulement 11 pour le Maroc. La forte présence du personnel du guichet bancaire en Algérie implique que les procédures mises en

¹ Guide investir en Algérie,op,cit,p. 125

place pour servir et communiquer avec les clients ne sont pas rapides et consomment plusieurs étapes d'intervention.

- la densité du réseau bancaire est faible. C'est le Maroc qui est en tête avec 2 632 agences soit 51% de l'ensemble, suivi de l'Algérie (1 131 agences) et de la Tunisie (1 102)
- La faiblesse du taux de bancarisation relevé dans notre pays. En effet, il n'est enregistré qu'un seul point bancaire pour 25 000 habitants. Or, la norme est d'un point pour 8 000 habitants. Il faut étoffer davantage le réseau afin de réduire le nombre de clients par agence et diminuer leur charge de travail. Ce qui leur permettra de mieux prendre en charge leur clientèle. Au Maroc, il est enregistré une agence pour 12 540 habitants et la Tunisie, qui se place en première position, compte une agence pour 9 530 habitants.
- L'octroi de crédits est, d'après l'étude, la plus faible en Algérie, avec une moyenne de 53%, (ce qui veut dire qu'une demande sur deux seulement est acceptée). Le Maroc se situe à un niveau de transformation de 68% et la Tunisie à 96%

De nos jours, on assiste à des profondes mutations et transformations sur le plan économique d'une part et une nouvelle configuration du secteur bancaire et financier d'autre part.

L'activité bancaire est devenue plus que jamais un déterminant du développement économique dans le monde.

Le système bancaire en Algérie reste tributaire de tout engagement entrepris par les pouvoirs publics pour son développement et sa modernisation qui constitue actuellement un défi sans précédent, surtout, avec le passage d'une économie dirigiste vers une économie de marché. La réforme bancaire, le développement du paysage financier et la diversification des produits financiers, s'avèrent aujourd'hui indispensables et urgents pour assurer une plus grande mobilisation des ressources financières, particulièrement à moyen et long terme pour soutenir les efforts d'investissement et les programmes de relance économique et de privatisation et ceci par la sensibilisation, la formation, la valorisation, la reconnaissance des performances, le renforcement de la transparence des procédures et la stabilité de la réglementation, le renforcement des capacités nationales de lutte contre la corruption ainsi que des mécanismes de prévention.

Chapitre II

La croissance économique en Algérie

Dans cette partie, il sera fait dans un premier temps un rappel des éléments fondamentaux qui caractérisent la croissance économique, tout en essayant de marquer les nuances entre les notions de croissance, développement mais aussi expansion, puis dans une seconde partie sera fait le point sur la problématique de la croissance économique en Algérie tout en clarifiant le rôle des hydrocarbures et les statistiques sur l'évolution de la croissance en Algérie.

I- Les concepts fondamentaux de la croissance

La notion de croissance est à ne pas confondre avec la notion de développement ou d'expansion

I -1- La notion de la croissance

La croissance économique peut être définie comme l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues de la production des biens et services d'un pays ; on peut remarquer que la croissance économique désigne un processus quantitatif : c'est à dire que plus les quantités de biens et services produits sont importants, plus la croissance sera élevée. La croissance économique est calculée à partir du PIB ; on parle de croissance économique lorsque le PIB en volume augmente au fil des années¹.

La croissance a une signification propre à elle qui se distingue des notions d'expansion et de développement. Alors que la croissance économique correspond à une longue période d'augmentation de la production, l'expansion est un phénomène conjoncturel de durée courte ou moyenne. La croissance économique est une notion uniquement quantitative.

Le développement est une notion aussi bien quantitative que qualitative, il correspond non seulement à une augmentation du pouvoir d'achat mais aussi à des transformations structurelles de l'économie comme l'industrialisation, la tertiarisation ; l'urbanisation ou la salarisation².

Contrairement à la croissance, le développement est une notion qui n'est pas uniquement économique ; il suppose des progrès dans d'autres domaines, comme la démographie (baisse de la fécondité et de la mortalité par exemple), la santé (augmentation de l'espérance de vie), et les conditions sociales.

1 HUART, J. *Croissance et développement*, Paris, éditions BREAL , 2003, P.25

2 Ibid.,p.40

Selon François Perroux : « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement son produit réel » ; croissance et développement sont donc deux notions différentes mais intimement liées³

I -2- Les théories de la croissance

Les théories explicatives de la croissance sont relativement récentes dans l'histoire de la pensée économique, ces théories, sans négliger le rôle de l'ensemble des facteurs de productions tendent à mettre en avant parmi ceux-ci le rôle primordial du progrès technique dans la croissance, toutefois, ces théories expliquent encore mal d'où provient ce progrès, et en particulier en quoi il est lié au fonctionnement de l'économie

I -2-1- L'école classique

Adam Smith dans « richesse » développe les premiers éléments de la théorie de la croissance, prenant sa source dans la division du travail, la croissance lui apparaît comme illimitée.

Pour Thomas Robert Malthus, la croissance de la population, plus rapide que celle de la production de la terre conduit à des famines qui permettent de rétablir, à court terme, le bon rapport entre les deux... Jusqu'à ce que l'écart entre population et production de la terre provoque une nouvelle crise.

David Ricardo estime que pour faire face à la croissance de la population, de nouvelles terres doivent être cultivées, or, celles-ci ont un rendement décroissant (les meilleures étant déjà utilisées). Il s'en suit inéluctablement à long terme un état stationnaire.

Karl Marx : pour lui, l'accumulation du capital permet à ce dernier de se substituer au travail, l'augmentation du chômage et la baisse des salaires qui en découlent, provoquent une baisse de consommation et du taux de profit et par conséquent de la croissance⁴.

L'économiste britannique John Maynard Keynes insiste sur le rôle de l'état qui, par les investissements publics peut relancer l'économie en jouant sur la demande et favoriser ainsi la croissance.

3 MONTOUSSE, M. CHAMBLAY, D. *100 fiches pour comprendre les sciences économiques*, Paris, édition Bréal, 2013 ; p.56

4 HUEBE, O. *Economie générale: Microéconomie, macroéconomie, monnaie et financement*, 2ème ed, Paris, éditions Technip, 2012, p.7

I -2-2- Schumpeter(le rôle de l'entrepreneur)

Le mobile du chef d'entreprise dans la théorie classique et néoclassique est le profit .selon le principe de la main invisible de Smith, la croissance provient de la volonté de certains e s'enrichir et donc de réaliser des profits, les néoclassiques sont aussi des utilitaristes, ils considèrent que chaque agent économique motive ses actions par la recherche de son intérêt personnel. L'intérêt du propriétaire de l'entreprise est, selon eux la maximisation de son profit, cette quête du profit mène l'entrepreneur a un calcul économique :la théorie néoclassique considère que le cout marginal (cout de production d'une unité supplémentaire) est croissant a partir d'un certain seuil ; et donc que le chef d'entreprise rationnel doit produire tant que le prix de vente est supérieur au cout marginal . Le profit total est maximal lorsque le cout de la dernière unité produite est égal au prix.⁵

Joseph alois Schumpeter considère que la recherche du profit de la part de l'entrepreneur est au cœur de la croissance du système capitaliste. Afin d'augmenter ce profit, « le rôle de l'entrepreneur consiste à réformer ou a révolutionner la routine de la production ». Le profit récompense l'entrepreneur dynamique et innovant, c'est grâce a cette motivation que l'entrepreneur, incité a innover, est le moteur du progrès technique. Pour Schumpeter, il existe plusieurs possibilités pour innover : « production d'une nouvelle marchandise, ou nouvelle méthode de production d'une marchandise ancienne, ou exploitation d'une nouvelle source de matière première ou d'un nouveau débouché, ou réorganisation d'une branche industrielle, et ainsi de suite » la recherche du profit est donc le moteur du progrès technique qui lui-même est le moteur de la croissance⁶

I -2-3- La croissance sur le fil du rasoir Harold et Domer

Après la Seconde Guerre mondiale, les économistes Harrod et Domar, influencés par Keynes, vont chercher à comprendre les conditions dans lesquelles une phase d'expansion peut être durable. Ainsi, s'il ne propose pas à proprement parler une théorie de la croissance (expliquant son origine sur une longue période), le modèle de Harrod-Domar permet, néanmoins, de faire ressortir le caractère fortement instable de tout processus d'expansion. En particulier, il montre que pour qu'une croissance soit équilibrée – c'est-à-dire que l'offre de production augmente ni moins (sous-production) ni plus (surproduction) que la demande –, il faut qu'elle respecte un taux précis, fonction de l'épargne et du coefficient de capital (quantité de capital utilisée pour produire une unité) de l'économie. Or, il n'y a aucune raison que la croissance, qui dépend de décisions individuelles (en particulier des projets d'investissement des entrepreneurs), respecte ce taux. De plus, si la croissance est inférieure à ce taux, elle va

5 PERROUX, F. *La pensée économique de Joseph Schumpeter : les dynamiques du capitalisme*, Genève , ed. Librairie Droz, 1965,P.76

6 MONTOUSSE, M. *Théories économiques*, , 2eme Edition, Paris, Edition Bréal, 2012, page 71

avoir tendance non pas à le rejoindre, mais à s'en éloigner davantage, diminuant progressivement (en raison du multiplicateur d'investissement). La croissance est donc, selon

Une expression d'Harrod, toujours « sur le fil du rasoir ». Ce modèle, construit après guerre et marqué par le pessimisme engendré par la crise de 1929, a toutefois été fortement critiqué. Il suppose, en effet, que ni le taux d'épargne, ni le coefficient de capital ne sont variables à court terme, ce qui n'est pas prouvé.⁷

I -1-4-le modèle de Solow :

Le modèle néoclassique de Solow s'appuie sur la fonction de production de Cobb-Douglas. L'utilisation de cette fonction de production permet de supprimer le problème du « fil du rasoir » ; la croissance est en effet nécessairement équilibrée car la flexibilité des prix des facteurs de production permet d'en assurer le plein emploi. Ainsi, un excès d'offre de travail- du par exemple à des facteurs démographique- ferait baisser le salaire, ce qui inciterait les entreprises à embaucher d'avantage et donc a opter pour une combinaison productive moins capitaliste, de ce fait c'est la substitution du travail au capital qui permet a la croissance économique, et cela quelles que soit son ampleur et celle de la croissance démographique ; d'assurer le plein emploi.

L'utilisation de la fonction néoclassique de production fournit donc la démonstration que, contrairement a ce qu'affirment Harrod et Domar, la croissance est naturellement équilibrée.

Solow souligne la nécessaire prise en compte du facteur résiduel dans la théorie de la croissance. Il l'introduit sous la forme du facteur temps représentant le progrès technique, défini ici comme un facteur exogène provenant des données extérieures à la croissance (la capacité d'innovation par exemple).

Le modèle de Solow présente donc une croissance équilibrée qui assure le plein-emploi, puisque l'intensité capitaliste et la quantité de capital s'ajustent a la quantité de travail, la croissance dépend alors de deux facteurs principaux qui sont, d'une part la quantité de travail (elle-même dépend du taux de croissance de la population), d'autre part le progrès

⁷ FAKABA ,S.*Analyse de la croissance économique du mali depuis l'indépendance*, Mémoire de master en Economie Internationale, Politique Macroéconomique et Conjoncture , Nanterre Paris X, UNIVERSITE PARIS X NANTERRE , 2008 ,P.26 ,disponible sur http://www.memoireonline.com/06/09/2186/Analyse-de-la-Croissance-Economique-du-Mali-depuis-lindependance.html#_Toc201204140 (Consulté le 05/11/2016).

technique. La croissance est équilibrée, mais ses déterminants sont exogènes, c'est-à-dire indépendants de la sphère économique. Au contraire, les nouvelles théories de la croissance considèrent que celle-ci est un phénomène cumulatif et endogène⁸

I -2-5- La théorie de la croissance endogène

Les théories récentes cherchent précisément à rendre ce facteur endogène -c'est-à-dire à construire des modèles qui expliquent son apparition. Ces modèles ont été développés à partir de la fin des années 1970 notamment par Paul Romer et Robert Barro. Ils se fondent sur l'hypothèse que la croissance génère par elle-même le progrès technique. Ainsi, il n'y a plus de fatalité des rendements décroissants : la croissance engendre un progrès technique qui permet que ces rendements demeurent constants. La croissance, si elle génère du progrès technique, n'a donc plus de limite. À travers le progrès technique, la croissance constitue un processus qui s'auto entretient.⁹

Ces modèles expliquent que la croissance engendre du progrès technique par trois grands mécanismes.

-Premièrement, le « learning by doing » : plus on produit, plus on apprend à produire de manière efficace. En produisant, on acquiert en particulier de l'expérience, qui accroît la productivité.

- Deuxièmement, la croissance favorise l'accumulation du capital humain, c'est à dire les compétences possédées par la main d'œuvre et dont dépend sa productivité. En effet, plus la croissance est forte, plus il est possible d'accroître le niveau d'instruction de la main d'œuvre, en investissant notamment dans le système éducatif. D'une manière générale, la hausse du niveau d'éducation de la population par des moyens publics ou privés est bénéfique.

· Troisièmement, la croissance permet de financer des infrastructures (publiques ou privées) qui la stimulent. La création de réseaux de communication efficaces favorise, par exemple, l'activité productive.

8 MONTOUSSE , M. op.cit ., page 77

9 MONTOUSSE , M. op.cit ., p .80

« La principale des conclusions de ces nouvelles théories est qu'alors même qu'elles donnent un poids important aux mécanismes de marché, elles en indiquent nettement les limites. Ainsi il y a souvent nécessité de créer des arrangements en dehors du marché concurrentiel, ce qui peut impliquer une intervention active de l'Etat dans la sphère économique ». En particulier ce « retour de l'État » se traduit par le fait qu'il est investi d'un triple rôle : encourager les innovations en créant un cadre apte à coordonner les externalités qui découlent de toute innovation (par exemple grâce à la protection qu'offre aux innovateurs les brevets) ; susciter celles-ci en investissant dans la recherche (notamment fondamentale) et les infrastructures dont les externalités dépassent le profit que peuvent en attendre les acteurs privés ; améliorer le capital humain en investissant dans le système éducatif. D'une manière générale, c'est le rôle des politiques structurales de l'État, en particulier les investissements dans le capital public, qui est ainsi souligné.¹⁰

Ces modèles sont toutefois très frustrés en ce qu'ils n'expliquent pas les mécanismes précis qui font que la croissance économique stimule le progrès technique. En particulier, chacun des modèles de ces théories ne s'attache qu'à un seul mécanisme liant progrès technique et croissance. Comme le notent Gallego et Ralle, « Le modèle général recouvrant l'ensemble des formes du progrès technique est sans doute trop complexe pour être élaboré, ce qui limite la portée des résultats obtenus puisque les interactions entre plusieurs formes existantes sont ignorées ».

I -3- Mesure de la croissance

La croissance économique est généralement mesurée par l'utilisation d'indicateurs économiques dont le plus courant est le produit intérieur brut (PIB). Il offre une certaine mesure quantitative du *volume* de la production. Afin d'effectuer des comparaisons internationales, on utilise également la parité de pouvoir d'achat, qui permet d'exprimer le pouvoir d'achat dans une monnaie de référence. Pour comparer la situation d'un pays à des époques différentes on peut également raisonner à monnaie constante.¹¹

10 Beine, M. Docquier, F. *croissance et convergence économique des régions, théorie et faits déterminants*. Louvain-La-Neuve, Ed De Boeck Université, 2000, 2005, p.98

11 melchior, *sources et limites de la croissance, la mesure de la croissance* disponible sur: <http://www.melchior.fr/1-1-La-mesure-de-la-croissanc.3804.0.html> (consulté le 20/07/2016)

L'indicateur du PIB reste cependant imparfait comme mesure de la croissance économique. Il est pour cela l'objet de plusieurs critiques :

Il ne mesure ainsi pas, ou mal, l'économie informelle. Une part importante des transactions, non déclarée, est ainsi perdue pour les statistiques comme le fisc.

Même s'il prend en compte la production des activités non marchandes, il ne mesure pas l'activité de production domestique (ménage, potagers, etc.). Selon la boutade d'Alfred Sauvy, il suffit de se marier avec sa cuisinière pour faire baisser le PIB.

Il ne mesure que les apports de valeur ajoutée dans l'immédiat (sur une année). Les effets de long terme, notamment dans des services tels que l'Éducation ou la Santé, ne sont pas ou mal comptabilisés à travers leur impact sur la production.

Le PIB ne mesure que la Valeur Ajoutée produite par les agents économiques résidents. Il ne prend donc pas en compte les transferts de ressources internationaux, alors que ces derniers représentent souvent une part importante de leur richesse nationale. Il est possible d'utiliser un outil plus pertinent tel que le Revenu national brut.

Enfin, il ne prend en compte que les valeurs ajoutées, et non la richesse possédée, par un pays, sans distinguer les effets positifs ou négatifs sur le bien-être collectif. Une catastrophe naturelle (un tremblement de terre, par exemple), qui détruit de la richesse, va pourtant contribuer au PIB à travers l'activité de reconstruction qu'elle va générer. Cette contribution ne reflète pas la destruction antérieure, ni le coût du financement de la reconstruction.

Cette contradiction apparente provient probablement du fait que le PIB ne mesure pas réellement le développement, le progrès en lui-même ; il ne mesure pas non plus l'activité économique, pourvoyeuse d'emploi, car l'activité peut fort bien croître sans augmentation de valeur ajoutée, si l'on remplace du capital ou des matières premières par du travail. La croissance ne mesure en fait que l'augmentation de la consommation de facteurs de production : travail, capital et ressources naturelles (matières premières, potentiel productif des terres agricoles). La société peut progresser sans croissance, en modifiant la répartition des facteurs.

Dans son acception classique, le développement économique ne se résume pas à la seule croissance économique et des indicateurs ont été proposés pour mesurer plus finement celui-ci, comme l'indice de développement humain.¹²

¹² MONTOUSSE, M. CHAMBLAY, D. op.cit. , p. 70

I -4- Les déterminants du taux de la croissance

On peut distinguer plusieurs types de déterminants à la croissance : richesses naturelles, environnement extérieur, population, innovation (concept qui ne concerne pas seulement le progrès technique), investissement, connaissance, cohérence du développement. il n'y a pas qu'un seul déterminant simple de la croissance économique.

-Quelques chiffres :

Le tableau suivant représente le taux de croissance annuel moyen du PIB en volume par grande zone en pourcentage.

	1700-1820	1820-1870	1870-1913	1913-1950	1950-1973	1973-2011
Pays avancés	0,56	1,8	2,6	3,4	4,9	2,5
Pays en développement	0,50	0,4	1,6	1,0	5,3	5,0
- Afrique	0,20	0,5	1,4	2,7	4,8	3,5
- Amérique latine	1,1	0,8	4,0	4,0	5,6	3,1
- Asie (hors Japon)	0,55	0,1	1,1	1,6	4,7	6,7
Total Monde	0,52	0,9	2,1	2,6	5,0	3,5

Tableau 01 : (Source : Angus Maddison, *Economie mondiale, une perspective millénaire*, Ocde, 2001 actualisé 2012)

Lorsque l'on observe les PIB et les taux de croissance annuels moyens du monde et des ses différentes régions depuis le XVIIIe siècle, on s'aperçoit que la croissance est :

- Un phénomène récent : Avant le XIXe siècle, la production mondiale augmentait très faiblement (Autour de 0,5% par an en moyenne) et de façon très irrégulière, l'expansion étant suivie de profondes crises liées aux mauvaises récoltes. Au début du XIXe siècle la production réelle n'augmentait que de 1,8% par an en moyenne dans les pays avancés, ceux de la Première révolution industrielle. Puis la croissance s'accélère. Il faut de moins en moins de temps pour que le PIB mondial double : 120 ans entre 1700 et 1820, 60 ans entre 1820 et

1880, 33 ans entre 1880 et 1913, 15 ans entre 1850 et 1965 et 12 ans entre 1998 et 2010. Ce taux a atteint les 5% par an en moyenne pendant les Trente glorieuses (1945-1975) dans les pays avancés et, de nos jours, des pays émergents, comme la Chine, peuvent dépasser les 10% l'an.

- Un phénomène irrégulier : On peut établir plusieurs périodes. La Deuxième Révolution industrielle (1870- 1913) a connu une croissance mondiale près de 3 fois supérieure à celle de la Première (1820-1870). Cette accélération a été interrompue par les deux guerres mondiales et la crise de 1929 pour les pays occidentaux. La production mondiale n'augmente en moyenne que de 2,6% par an en moyenne entre 1913 et 1950. De même, les 30 glorieuses ont pris fin avec la « crise » des « 20 piteuses » (1975-1995) qui s'est traduite par un fort ralentissement de la croissance. Entre 1973 et 2011, on observe une perte de 1,5 point de croissance par rapport à la période précédente. De nos jours, la croissance mondiale est tirée par le dynamisme des pays émergents (Chine, Inde, Brésil...).

Evolution des PIB mondial et régionaux (en milliards de dollars PPA de 2011) :

	1700	1820	1870	1913	1950	1973	2011
Etats-Unis	0	13	102	537	2 264	5 500	14 988
Japon	16	22	26	74	266	2 050	4 590
Europe occidentale	85	170	356	835	2 424	7 275	16 098
Royaume Uni	11	38	104	233	594	1 153	2 398
Allemagne	14	40	74	246	434	1 655	3 212
France	22	62	75	150	360	1 113	2 310
<i>Total des pays avancés</i>	105	206	500	1 516	5 265	15 749	40 200
Europe de l'Est et Asie centrale	28	63	134	367	264	724	3 938
Afrique	25	32	42	76	201	587	2 190
Moyen-Orient	13	20	23	37	140	900	2 974

Amérique-Latine	4	15	23	126	544	1 900	6 060
Total Asie (hors Japon)	210	405	421	685	728	2 100	24 400
Chine	86	238	197	250	224	676	12 770
Inde	94	115	140	212	241	537	4 632
Total des pays en développement	280	514	643	1 291	1 877	6 211	39 562
PIB Mondial	385	720	1 143	2 807	7 142	21 960	79 762

Tableau 02 : Source : Angus Maddison, *Economie mondiale, une perspective millénaire*, Ocde, 2001 actualisé 2012)

De par ce tableau on constate également que la croissance est :

- Un phénomène inégalement réparti :

Le Royaume-Uni (vers 1780) et la France (vers 1840) démarrent les premiers dans le cadre de la Première Révolution industrielle (Charbon, Acier, Textile). Ces 2 pays représentent 15,6% de la production mondiale en 1870 et près de la moitié de la production industrielle mondiale. Les pays non occidentaux, qui représentaient plus de 72,7% de la production mondiale en 1700 ne suivent pas à cette époque le train de la croissance. Entre 1820 et 1870, leur croissance est 4,5 fois moins forte que celle des pays avancés. Cependant, à cette époque, la Chine est toujours la première économie mondiale, et de très loin. Elle réalise à elle-seule 33% du PIB mondial. L'Inde qui l'a longtemps égalée aligne un PIB deux fois inférieur.

Les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon démarrent au moment de la deuxième Révolution industrielle (Electricité, Pétrole, Chimie, Automobile), dans les années 1870, et rattrapent assez vite le Royaume-Uni et la France. Entre 1870 et 1913, la part du Royaume-Uni dans la production industrielle mondiale passe du tiers au sixième et celle des Etats-Unis du quart au tiers. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, les Etats-Unis réalisent près du

tiers de la production mondiale contre 19,4% pour l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni réunis et 3,7% pour le Japon.

Pendant les Trente glorieuses (1945-1975), les pays Européens et le Japon rattrapent progressivement le niveau de vie américain au moment où triomphent les industries liées au Fordisme (Automobile, équipement ménager...). La croissance du Japon dépasse les 9% par an en moyenne durant cette période et celle de l'Europe occidentale approche les 5% par an. Dans le sillage des pays « développés », les « nouveaux pays industrialisés » (NPI : Corée du sud, Taïwan...) amorcent leur démarrage à un rythme élevé (plus de 6% l'an en moyenne).

Le ralentissement qui affecte l'économie mondiale depuis le milieu des années 1970 affecte davantage les pays d'Europe et le Japon que les Etats-Unis. Le rattrapage européen et japonais est interrompu. Les « pays émergents » profitent de la crise pour rattraper leur retard. Mais, ce sont les NPI d'Asie, la Chine et l'Inde qui tirent cette croissance. Pour les pays d'Amérique Latine et pour l'Afrique, il s'agit de décennies perdues qu'elles essayent de rattraper depuis les années 2000. La récession des années 2009-2010, qui touche essentiellement les pays occidentaux alors que les pays asiatiques continuent sur leur lancée, accentue le rattrapage des pays émergents et le "bascullement de la richesse" vers les pays du Sud. En 1973, les pays avancés réalisaient 71,7% de la production mondiale et les pays en développement 28,3%. De nos jours, la production des premiers ne représentent plus que 50,4% du PIB mondial et celle des pays en développement 49,6%. La Chine est devenue la deuxième puissance économique mondiale, On assiste donc à un nouveau « basculement » du monde.

Répartition du PIB mondial par grands pays 1960-2012 (en % du PIB PPA mondial)

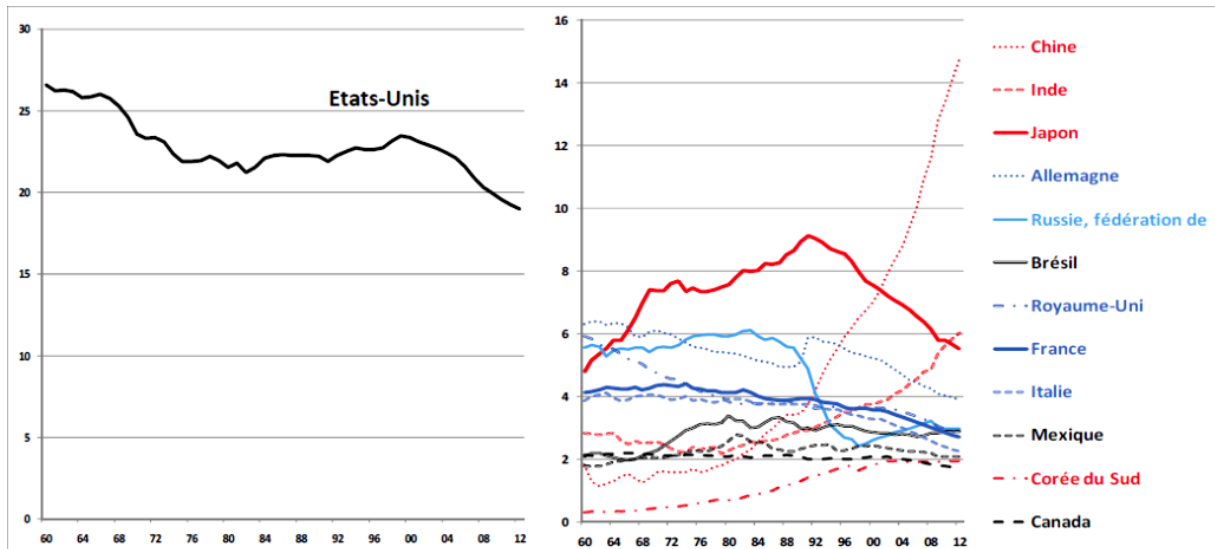


Fig. 01 : Source : la banque mondiale

Croissance et développement sont deux notions dépendantes : la croissance est nécessaire au développement qui favorise la croissance ; mais une croissance déséquilibrée, ou dont les gains sont mal répartis, ne conduit pas nécessairement au développement, la croissance est nécessaire mais toute croissance n'est pas profitable

II -La croissance économique en Algérie

La croissance de l'économie algérienne a connu un léger rebond en 2015 par rapport à 2014, selon l'ONS, tirée essentiellement par l'agriculture et un rebond dans le secteur des hydrocarbures, mais pas que :

II -1- Les facteurs de croissance économique en Algérie

Parmi les facteurs qui peuvent favoriser ou influencer sur la croissance économique en Algérie on peut citer

II -1-1- les facteurs naturels :

L'Algérie est dotée de ressources naturelles diverses et importantes (gaz, pétrole, minerais..) et dispose aussi de ressources humaines et financières conséquentes.

La position géostratégique de l'Algérie par rapport à l'union européenne et aux états unis lui garanti un avantage comparatif supplémentaire sur les grands marchés de consommation.

L'engagement de l'Algérie dans les activités énergétiques, depuis les quelques années ayant suivi l'indépendance lui a permis d'acquérir une certaine expérience dans ce domaine à travers la technologie. Le pays dispose de plusieurs gisements pétroliers dont le principal est Hassi Messaoud qui recèle 70% des réserves pétrolières prouvées du pays, l'Algérie est aussi le premier producteur de gaz des pays de l'OPEP grâce à ses réserves, dont le principal gisement est Hassi Rmel.

II -1-1-1- le gaz

Le gaz est l'une des principales sources de revenu du pays. En 2014, l'Algérie a produit 83,3 milliards de m³ de gaz naturel, en hausse de 2,2 % (+1,6 % depuis 2004). Elle se classe au 9^e rang mondial avec 2,4 % de la production mondiale et au 1^{er} rang en Afrique. Les exportations de gaz se font en grande partie par gazoduc vers l'Europe. Le gaz algérien est commercialisé en grande partie dans les pays de l'union européenne dont le principal client est l'Italie, suivi de la France, l'Espagne, la Belgique et le Portugal.¹³

II -1-1-2- le pétrole :

La découverte et l'exportation de nouveaux gisements ont permis d'accroître sensiblement la production pétrolière de l'Algérie. Les réserves prouvées de pétrole de l'Algérie étaient estimées à 1,5 milliards de tonnes fin 2014 (12,2 milliards de barils)¹⁴. Ces réserves classaient l'Algérie au 17^e rang mondial avec 0,7 % du total mondial, et au 4^e rang en Afrique derrière la Libye, le Nigeria et l'Angola.

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2008	2010	2014
Réserves prouvées	13 100	13 100	11 870	12 460	11 000	14 790	13 420	12 200

Source : ONS

Tableau 03 : réserves de pétrole prouvées (millions de barils)

¹³ Sérénis, J. *L'Algérie dans le piège gazier*, [en ligne] Algeria-watch, septembre 2015, disponible sur http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/hydroc/piege_gazier.htm, (consulté le 09/11/2016)

¹⁴ Mebtoul, A. *Chute du cours du pétrole, hausse des importations en Algérie : la sécurité nationale menacée*, [en ligne]. Le Matin d'Algérie, octobre 2014, disponible sur <http://www.lematindz.net/news/15318-chute-du-cours-du-petrole-hausse-des-importations-en-algerie-la-securite-nationale-menacee.html>, (consulté le 09/11/2016)

II -1-1-3- l'agriculture :

L'agriculture algérienne présente un avantage de diversification important allant de l'agriculture des plaines côtières à l'agriculture saharienne en passant par l'agriculture des montagnes et des steppes.

En effet, l'Algérie était primée pour la qualité des agrumes des plaines de la Mitidja de Annaba et de Mohammadia avec les mandarines les clémentines et les oranges Thomson, de même pour les produits maraichers et le vin.

Les hauts plateaux offrent des perspectives sur des produits comme l'alfa et la pâte à papier de luxe qu'on peut extraire, ou encore l'élevage avec une qualité exceptionnelle de viande d'agneaux très prometteuse dans les régions d'Adrar, Ouargla et Ghassi Touil, pour les fleurs et autres produits de luxe intensifié en main d'œuvre et à forte valeur ajoutée locale

L'agriculture des montagnes offre des possibilités dans les produits comme le liège et l'arboriculture

II -1-1-4- le tourisme :

Le secteur du tourisme n'est pas très développé en Algérie et il a été violemment secoué par la double crise politique et économique vécue durant toute la décennie 1990, puis, la tendance s'est inversée à partir des années 2000 où le pays a pu retrouver le niveau du début des années 90.

L'Algérie a procédé à la modification du cadre législatif régissant le secteur du tourisme afin de permettre aux investisseurs nationaux et étrangers de réaliser leurs investissements dans toutes les zones consacrées à cet effet (sahariennes, balnéaires, rurales, urbaines et montagneuses).¹⁵

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique important (sites historiques et naturels : la casbah ; le Hoggar, plus de 1200km de côtes qui peuvent drainer des flux importants d'investisseurs mais ils ne sont pas exploités à bon escient.

II -1-1-5- le facteur humain

Dans le domaine des ressources humaines la population algérienne est formée de jeunesse en majorité, et cette jeunesse est de plus en plus instruite et près d'un quart de la

15 MESSAOUDI, F., *Impact de l'attractivité du tourisme balnéaire sur le développement urbain du littoral de la wilaya de tizi ousou (cas de Tigzirt)*, mémoire de magister, Tizi-ousou, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2013, P.70

population se trouve dans les écoles depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Il faut noter que l'Algérie a connu un boom démographique juste après l'indépendance. Elle renferme ainsi un potentiel de cadres bien instruits et expérimenté qui ont été écartés de la gestion économique du pays au fur et à mesure des changements d'équipe dirigeante intervenus depuis l'indépendance mais aussi par le système rentier.¹⁶

II -2- caractéristiques de la croissance et limites

II 2-1- Le taux de croissance :

Le taux de croissance de l'économie figure parmi les données essentielles sur lesquelles les investisseurs nationaux étrangers fondent leurs prévisions. Il donne une idée globale sur la santé de l'économie, sur sa capacité à faire face aux dépenses internes (consommation, investissement) qu'externes (remboursement de la dette extérieure).

Les performances de l'économie algérienne apparaissent mitigées. Le pays a enregistré une croissance proche de 3 % au cours des trois dernières années, grâce à une expansion de 6,4 % dans les secteurs hors hydrocarbures.

Au deuxième trimestre 2016, les Comptes Nationaux Trimestriels indiquent une croissance en volume du PIB de l'ordre de 3,4% par rapport au deuxième trimestre 2015. Le taux de croissance du PIB hors hydrocarbures est de 4,7% au deuxième trimestre de l'année 2016 alors qu'il était de 5,3% au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre de 2014.¹⁷

16 CHARRETTE, A. *professionnalisation de la fonction ressources humaines*, [en ligne] IV^{ème} conférence formation du secteur des énergies et des mines. Alger, novembre 2007, p.24, disponible sur http://www.energy.gov.dz/RHFormation/Formation/Conferences_Formation/4eme_conf/Communications/UQAM.pdf (consulté le 10/11/2016)

17 La Banque Mondiale, *Algerie*, [en ligne], 2015, disponible sur <http://www.banquemondiale.org/> (consulté le 11/11/2016)

II -2-2- le taux de chômage :

La population occupée du moment est estimée, pour sa part, à 10 239 000 personnes, soit un taux d'occupation de 26,0%. Les femmes constituent un volume de 1 722 000 occupées, atteignant ainsi 16,8% de la population occupée totale.

Le taux d'emploi (ou ratio emploi population), défini comme étant le rapport de la population occupée à la population âgée de 15 ans et plus est de 36,4% au niveau national (60,1% chez les hommes et 12,3% chez les femmes).

Le salariat continue à constituer la forme d'emploi dominante et touche en moyenne sept occupés sur dix (69,4%). Par ailleurs, on relève une régression en volume de l'auto emploi (les employeurs et les Indépendants avec un solde négatif de 306 000 par rapport à avril 2014), de l'emploi salarié permanent (une régression de 145 000 par rapport à la même période), mais une progression du salariat non permanent et des aides familiales (avec des soldes positifs respectifs de 115 000 et 9000).

La structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir que le secteur des services absorbe 60,8% de la main d'oeuvre totale.

La ventilation selon le secteur juridique fait ressortir la dominance du secteur privé ou mixte, soit une part relative de 60% de l'emploi total. D'importantes disparités sont observées selon le sexe. L'emploi féminin se caractérise par une plus grande concentration dans le secteur public (62,8% de l'emploi féminin total).

18

II -2-3- l'inflation :

Depuis janvier 2015, la majorité des produits connaissent une hausse vertigineuse ayant un impact sur le pouvoir d'achat des Algériens. Selon l'Office national des statistiques (ONS), le rythme d'inflation annuel a été de 5,3% en septembre 2015 s'expliquant par une augmentation de plus de 6% de l'indice des prix à la consommation durant septembre 2015 par rapport au même mois de l'année 2014. Au sein de la structure (septembre 2015-septembre 2014), car chaque couche sociale a un mode de consommation différent selon son revenu, les produits agricoles frais connaissent une hausse de 8,3%, de 5,6% pour les produits agro-alimentaires, et 5,7% pour les produits manufacturés. Sans vision stratégique

18 T.S.A(Tout Sur l'Algerie) *Chômage en Algérie : 11,2% de la population active, 30% chez les jeunes*,[en ligne] ,2016,disponible sur <http://www.tsa-algerie.com/20160111/chomage-en-algerie-112-de-la-population-active-30-chez-les-jeunes/>(consulté le 13/11/2016)

reposant sur l'illusion monétaire. Aussi, s'agissant d'un problème aussi complexe que celui de l'inflation, il semble utile de préciser qu'une analyse objective doit tenir compte de la structure et des particularités de l'économie à laquelle ils sont appliqués, les aspects de structures de l'économie internationale, de l'économie interne résultant de l'option de la stratégie de développement économique, aux schémas de consommation générés en son sein pour des raisons historiques, d'influences socioculturelles et aux composantes des différentes forces sociales pour s'approprier une fraction du revenu national.

II -3- impact des hydrocarbures sur la croissance algérienne :

-L'impact négatif :

Cet impact négatif se résume en trois mots : la dépendance du secteur des hydrocarbures.

L'économie algérienne est fortement dépendante du secteur des hydrocarbures pour les recettes d'exportation. Depuis les années 1970, des efforts louables ont été fournis pour améliorer la structure des ressources à l'intérieur des hydrocarbures. Si les exportations de pétrole brut, c'est-à-dire non transformé, représente 80% des recettes totales durant les années 70, leur part est tombée à 20% dans les années 80.

La mono exportation a des effets graves sur la structure de la valeur ajoutée nationale, du fait de la volatilité des prix et de la dégradation des termes de l'échange. En effet, le fait d'être mono exportateur d'un seul produit extrait du sol isole l'économie nationale du reste du monde dans le domaine de la compétitivité, dans la mesure où les opérateurs dans les autres secteurs n'éprouvent aucun besoin d'exporter pour couvrir leur besoin d'importation.

Le secteur des hydrocarbures constitue ce qui est appelé en théorie économique l'enclave, thème bien développé par la littérature sur le « syndrome hollandais »

Cette dernière prédit que les revenus supplémentaires dégagés par les exportations des hydrocarbures devraient s'accompagner d'un effet de dépense conduisant à une « désindustrialisation » dans les secteurs hors hydrocarbures renforcée par un « effet

déplacement des ressources » impliquant le drainage de la main d'œuvre vers le secteur des hydrocarbures.¹⁹

Pour résumer. Il faut noter que la dépendance vis-à-vis du secteur des hydrocarbures implique la vulnérabilité de l'économie nationale qui a pour conséquence la volatilité des prix. Mais aussi et surtout leur effet négatif sur la compétitivité de l'économie à moyen et long terme.

-L'effet positif :

Le secteur de l'énergie et des mines joue depuis l'indépendance du pays un rôle crucial dans le développement économique du pays, il contribue de plus d'un tiers à la formation du produit national brut et de plus de 95% du total des exportations. C'est grâce aux revenus tirés du pétrole que l'Algérie a pu financer le projet de soutien à la relance économique. Ces revenus permettent également de poursuivre sur la voie du désendettement et d'améliorer de façon générale l'état des infrastructures.

II-4-croissance économique en Algérie, quelques chiffres :

Croissance (%) en volume chaîné en glissement annuel (T/T-4) (au prix de l'année précédente)

	2015					2016	
Intitulés des grands secteurs	T1	T2	T3	T4	ANNEE	T1	T2
Agriculture, sylviculture et pêche	4.8	6.0	7.2	7.5	6.4	4.8	5.3
Hydrocarbures	-1.9	-0.2	-1.4	5.3	0.4	3.0	0.2
Industries	5.3	4.2	4.5	3.2	4.3	4.2	3.4
BTPH y compris STPP	5.1	4.0	4.8	5.9	5.0	4.4	8.3
Services marchands	6.2	5.4	5.0	4.9	5.3	4.5	5.0
Services non marchands	3.3	3.9	4.1	3.5	3.7	2.8	3.3
le produit intérieur brut PIB	3.1	3.7	3.5	4.8	3.8	4.0	3.4
Le PIB hors hydrocarbures	4.9	5.3	5.4	5.8	5.3	4.3	4.7

¹⁹ Chabane,M. L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion

[en ligne], Cahiers de la Méditerranée,2010,Nº81 ,disponible sur [//cdlm.revues.org/5397](http://cdlm.revues.org/5397), (consulté le 13/11/2016)

Le PIB hors agriculture	2.9 3.5 3.0 4.5	3.5	3.9 3.2
-------------------------	-----------------	-----	---------

Tableau 04. Source : ONS

L'Agriculture :

Au deuxième trimestre de l'année 2016, la valeur ajoutée du secteur agricole augmente de 5,3% au lieu de 6% pendant la même période de l'année 2015. La production végétale (notamment celle des céréales) est en retrait par rapport au deuxième trimestre de l'année 2015.

Les Hydrocarbures :

Au 2^{ème} trimestre 2016, le secteur des hydrocarbures connaît une évolution faiblement positive de 0,2% contre -0,2% durant la même période de l'année 2015. Ce retournement de tendance permet une contribution légèrement positive à la croissance du PIB trimestriel. Cependant, la forte baisse des prix des produits pétroliers a conduit à une baisse de la valeur ajoutée nominale du fait essentiellement de la baisse du déflateur évaluée 26,1%.

L'Industrie :

Au deuxième trimestre 2016, l'industrie enregistre un ralentissement de son rythme de croissance trimestrielle soit une hausse de 3,4% au lieu de 4,2% durant la même période de l'année précédente.

Les services marchands :

La valeur ajoutée des services marchands au 2^{ème} trimestre 2016 évolue presque au même rythme que celle observée au 2^{ème} trimestre 2015 soit 5% contre 5,4%.

- Le secteur des transports et communications enregistre une croissance de 6,3% contre 5,9% ;
- Le secteur de commerce évolue au rythme de 4,2% contre 5,2% ;
- Le secteur « hôtels -cafés –restaurants » enregistre une croissance de 3,1% contre 3,6% ;
- Le secteur des « services fournis aux entreprises » progresse de 5,8% contre 2,7% ;
- La valeur ajoutée du secteur « services fournis aux ménages » affiche une croissance de 3,3% contre 7,7%.

Les services non marchands

Les services non marchands affichent une croissance de 3,3% au 2^{ème} trimestre 2016 contre 3,9% au 2^{ème} trimestre 2015, les services des administrations publiques sont les plus importants.

- Le secteur des administrations publiques enregistre une croissance de 3,1% contre 3,8% ;
- Les services financiers évoluent au rythme de 5,4% contre 4,6% ;
- les affaires immobilières progressent de 4,1% contre 5,2%.

Globalement, l'Algérie peut être comparée à un diamant brut, malgré l'abondance de ses ressources et malgré le rassemblement de toutes les conditions qui mèneraient à une floraison de son économie, ses performances restent mitigées

Chapitre III

Le rôle du système financier
dans la croissance
économique

Le système financier (les banques, les institutions financières non bancaires, le marché financier.) représente l'un des piliers du succès de la relance et/ou de la consolidation des activités économiques d'un pays. Il constitue en effet le cadre idéal qui permet de recueillir les ressources financières auprès des agents économiques à capacité de financement et, ensuite, de les transférer moyennant certaines garanties aux agents qui manifestent un besoin de financement (c'est-à-dire les demandeurs de crédits qui accusent un certain déficit en ressources financières). IL peut s'agir des entreprises privées faisant face à quelques difficultés de trésorerie, mais qui doivent assurer leurs investissements en capital, remplacer ou améliorer leurs équipements, rémunérer les facteurs de production, innover, etc.¹

Il peut s'agir également des importateurs qui désirent effectuer des commandes à l'extérieur. Le système financier peut leur permettre de se procurer aisément les devises nécessaires à ces opérations et/ou, via les correspondances entre banques nationales et étrangères, d'arriver à un dénouement facile desdites transactions. Cela peut concerner également les exportateurs qui tiennent à un rapatriement en toute sécurité de leurs devises ou encore les ménages qui désirent sécuriser (et rentabiliser) leur épargne ou bénéficier d'un crédit à la consommation.

Le système financier est dès lors une nécessité et est au cœur de la vie économique et du processus de croissance. Par conséquent, son dysfonctionnement (et/ou sa paralysie) peut s'avérer fatal au développement économique.

C'est dans cette optique que nous nous sommes proposé de vérifier si le système financier exerce un impact significatif sur la croissance économique, contribuerait-il à l'accélération ou au ralentissement du développement économique

I-Développement financier et croissance économique

Nul ne peut ignorer la place que joue le système financier dans la sphère économique. Les économistes considèrent que le développement financier est une condition incontournable pour la réussite de toute politique de libéralisation financière : L'application de la politique de libéralisation financière dans les pays en voie de développement a été considérée comme un

¹ MITUGA, T. *L'impact du marché monétaire sur la croissance économique d'un pays*; [en ligne] Kisangani, université de Kisangani, licence 2012, non paginé, disponible sur http://www.memoireonline.com/12/15/9319/m_L-impact-du-marche-monetaire-sur-la-croissance-economique-d-un-pays-cas-de-la-Republique-Democr1.html (consulté le 01 /11 /2016)

moyen efficace pour réaliser des taux de croissance économique élevés et positifs, grâce au développement du système financier et bancaire qui peut à son tour stimuler l'épargne et fournir des fonds pour diverses activités économiques qui se refléteront positivement sur les taux de croissances économiques de ces pays. Donc, la base de la théorie de la libéralisation financière est le développement financier qui constitue le fondement essentiel de la croissance économique dans les pays en voie le développement.

I-1- Revue de littérature théorique du lien entre développement financier et croissance économique

La principale contribution du système financier à la croissance économique repose sur le fait que celui-ci permet d'assurer le fonctionnement d'un système de paiement efficace et évolutif qui mobilise l'épargne et améliore son affectation à l'investissement. L'existence d'un moyen d'échange fiable est une condition nécessaire de la croissance.

Les systèmes de paiement évoluent en parallèle et en interaction avec la croissance économique et entraînent des gains de productivité, mais aussi une ouverture continue de nombreux marché, une complexité croissante des échanges qui renforcent la monétarisation de l'économie, qui est nécessaire à son tour pour soutenir le volume de l'activité économique.²

Par ailleurs, le développement des marchés financiers ou d'intermédiaires bancaires peut assurer une meilleure mobilisation de l'épargne disponible et soutenir ainsi la croissance économique.

Il facilite notamment l'agglomération des ressources financières de l'économie. Ceci permet aux intermédiaires financiers de diversifier les risques associés aux projets d'investissement individuels et de proposer aux épargnants des placements à des rendements plus élevés ; ceci favorise la détention de l'épargne sous forme d'actifs financiers plutôt que sous forme d'actifs réels peu rentables. Cette réorientation de l'épargne peut à son tour renforcer davantage le développement du système financier.

² (s,a),*l'impact de la politique de la liberation financière sur la croissance économique :cas de l'Algerie*, [en ligne] , mémoire de magister en sciences commerciales spécialité finance,Tlemcen ,université Aboubakr Belkaid Tlemcen,2016,p. 123,disponible sur <http://dspace.univ-tlemcen.dz/bitstream/112/8610/1/liberalisation-financiere-croissance-economique-var-taux-interet.Mag.pdf> (consulté le 02 /11 /2016)

En 1912, Schumpeter avait mis l'accent sur le rôle primordial des banquiers, qui par leur ciblage du financement des entreprises, encourage l'innovation technologique, l'accumulation du capital et stimule ainsi la croissance à travers l'accroissement du taux d'investissement, l'allocation du capital aux projets les plus productifs et l'intensification des échanges commerciaux.³

Selon Levine (1997), pour arriver à cette croissance les intermédiaires financiers assurent cinq fonctions principales recensées:

- Acquérir des informations sur les projets et favoriser l'allocation optimale des ressources.
- Faciliter les transactions financières et commerciales, la gestion des risques, et la diversification des actifs.
- Assurer la surveillance des investissements, exercer des contrôles sur la gestion des projets après le financement des projets.
- Assurer la mobilisation de l'épargne.
- Faciliter les échanges des biens et de services.⁴

I-2- Revue de littérature empirique du degré de développement financier et de la croissance économique

Les études empiriques révèlent que les pays qui connaissent le taux d'épargne et d'investissement élevé ont parallèlement les secteurs bancaires et les marchés financiers les plus développés, inversement dans les pays à faible croissance on constate que l'intermédiation est faible et que les marchés financiers ne sont pas développés.

I-2-1- Le développement financier comme stimulateur de la croissance économique

Les travaux de McKinnon (1973) et Shaw (1973) ont mis en évidence l'impact négatif de la répression financière (taux d'intérêt plafonnés, politique sélective de l'allocation du crédit, protectionnisme financier) qui nuit aux investissements et par-delà à l'accumulation du capital.

³ S A. schumpeter, j.a., 1934 (2008), *the theory of economic development: an inquiry into profits, capital, credit, interest and the business cycle*, journal of comparative research in anthropology and sociology ,2012, Volume 3, Numéro 2

⁴ LEVINE, financial development and economic growth: views and agenda. Journal of economic littérature, juin 1997 ,Vol XXXV, . Pp. 688-726

La période entre 1973 et la fin des années 1980 a vu un tassement des écrits et des études⁵ sur la croissance économique, et en particulier ceux qui traitent de la relation de cette dernière et du système financier. Il faut attendre le début des années 1990 pour observer un regain d'intérêt de la thématique de la croissance économique en général, et de sa relation avec le système financier. Malgré cet intérêt grandissant, il faut signaler la résistance de certains grands auteurs aux suggestions d'analyser la relation entre système financier et croissance. En fait, des prix Nobel et d'autres éminents économistes sont en désaccord profond à propos du rôle que peut jouer le secteur financier dans la croissance économique. À titre d'exemple, Robert Lucas (1988) affirme que les économistes exagèrent d'une manière erronée le rôle de la finance comme un facteur de la croissance économique.⁶

Un nouveau champ d'investigation est né sous l'impulsion des travaux sur la relation des intermédiaires financiers et la croissance économique au début des années 1990. Ce nouveau champ montre, qu'un secteur financier performant agit de façon importante et positive sur les opportunités de la croissance d'un pays. Dans cette étude, l'impact du développement financier sur les performances économiques a été évalué en travaillant sur un échantillon de 71 pays avec des données sur la période 1960-1995.

Les résultats obtenus révèlent que le développement financier exerce un effet positif considérable sur la croissance économique à long terme (une augmentation de 1% en moyenne des crédits privés apportés au PIB conduirait à un taux de croissance de 3% par an en moyenne).

D'ailleurs, selon le rapport de FMI publié en 2006, parmi les pays d'Afrique subsaharienne autres que les pays producteurs de pétrole, les économies qui ont connu la croissance la plus rapide entre 1960 et 2004 sont ceux qui sont les plus développés sur le plan financier

⁵ Moez, O., *étude empirique de la relation entre le système monétaire et financier et la croissance économique*, [en ligne], mémoire de doctorat és sciences économiques, Neuchâtel, université de Neuchâtel, 2011, page 14, format pdf, disponible sur https://doc.rero.ch/record/24426/files/these_OuniM.pdf (consulté le 03/11/2016)

Bouzid, A. *McKinnon's Complementarity Hypothesis: Empirical Evidence for the Arab Maghrebean Countries*, juin 2012, The Romanian Economic Journal Year XV no. 44, p.48

I-2-2-:La relation de double causalité entre développement financier et croissance économique :

L'ensemble des arguments cités plus haut plaide en faveur d'un sens de causalité univoque entre développement financier et croissance économique, pourtant de nombreux économistes soutiennent l'idée d'une double causalité entre développement financier et croissance économique, et à la suite des travaux de Patrick (1966)⁷, il convient de s'interroger sur l'existence d'un lien de causalité inverse : en quoi le développement économique peut-il induire le développement financier ? Patrick (1966) distingue deux étapes dans le développement économique d'un pays. Dans la première, c'est le développement financier qui induit le développement économique. C'est la phase de « supply leading » où l'approfondissement financier permet, comme chez Schumpeter (1911), le transfert des ressources d'un secteur traditionnel peu productif vers un secteur moderne plus efficace. Transfert nécessairement progressif, eu égard aux risques de faillite des institutions financières qu'il peut provoquer (Patrick imagine même un soutien provisoire de l'Etat à ces dernières). Une fois cette première étape franchie, le sens de causalité s'inverserait. C'est la phase de « demand following » où le système financier répond de manière passive à la demande de services qui s'adresse à lui.⁸

Après étude: Les résultats relatifs au sens de causalité entre le développement financier et la croissance étaient assez variés :

Double causalité, causalité dans le sens croissance-développement financier et causalité dans le sens développement financier-croissance. Cette diversité des résultats est expliquée par la diversité des indicateurs de développement financier utilisés et les caractéristiques spécifiques à chaque pays. En réalité, chaque pays possède sa propre structure du système financier et ses politiques de répression financière

⁷ CARBY,Y. CRAIGWELL,R A. *Wright, Finance and Growth Causality: A Test of the Patrick's Stage-of Development Hypothesis*, International Journal of Business and Social Science, November 2012 , Vol. 3 No. 21; p.128

⁸ BENMBAREK , H., *Le sens de causalité entre developpement financier et croissance economique*, [en ligne],Tunis,université de Tunis,(s,d),page 3,format pdf,disponible sur http://www.abhato.net.ma/content/download/18629/334746/version/1/file/LE_SENS_DE_CAUSALIT%C3%89+ENTRE_DEVELOPPEMENT_FINANCIER_ET_CROISSANCE_ECONOMIQUE.pdf (consulté le 04 /11 /2016)

Luintel et Khan (1999) ont réalisé une étude avec un échantillon composé de 10 pays. Ils ont abouti à une relation de double causalité entre le développement financier et la croissance économique pour chacun des pays de l'échantillon⁹

Berthélemy et Varoudakis (1994,1996) confirment également la double causalité entre le développement financier et la croissance économique. Une faible croissance entrave le développement du système financier. Ce ralentissement du développement financier provoque le ralentissement de la croissance. Les auteurs parlent alors d'un cercle vicieux. Au contraire, un taux de croissance élevé engendre un cercle vertueux. Un taux de croissance élevé soutient l'incitation à épargner, ce qui a un effet favorable sur la taille des marchés financiers. L'augmentation de la taille des marchés stimule la croissance économique.¹⁰

En résumé, on peut conclure à l'existence d'un lien à double sens entre la sphère réelle et la sphère financière. Ainsi, vu l'importance du rôle joué par le développement financier dans la croissance économique grâce à l'augmentation de l'épargne destinée à l'investissement et à la réduction du coût marginal d'intermédiation, cette croissance a même un effet positif et crucial sur le niveau de développement financier.

I -3-: La libéralisation financière et la croissance économique

Le système financier joue un rôle important dans l'économie à travers un ensemble de fonctions, entre autre, le transfert des fonds dans l'espace et dans le temps, la gestion des risques, la fourniture des moyens de paiements...etc. Toutefois, la manière par laquelle le système financier est géré détermine sa contribution dans l'expansion économique.

Plusieurs pays dans le monde maintiennent le contrôle de leur système financier afin de bénéficier des fonds drainés par les institutions financières à des fins de finance publique. Une telle politique est appelée répression financière. Il s'agit d'un ensemble de lois imposées sur les intermédiaires financiers et incluent le plafonnement des taux d'intérêt, la constitution

9 ARESTIS, P . AMBIKA ,*L.financial structure and economic growth*, university of cambridge cepp working paper , June 2005, NO. 06/05

10 EGGOH, J. *développement financier, instabilité financière et croissance économique : un réexamen de la relation*, Région et Développement , 2010 ? n° 32

des réserves institutionnelle plus élevées, une politique sélective du crédit et le contrôle des mouvements de capitaux.¹¹

Au début des années soixante-dix, les économistes McKinnon et Shaw ont dressé, à travers leurs écrits, des critiques sévères à la politique de la répression financière. En effet, ces économistes ont mis en évidence l'importance de la libéralisation financière pour la croissance économique et insisté sur le principe de désengagement de l'état du secteur financier. McKinnon (1973) voit que la libéralisation des taux d'intérêt conduit à une monétarisation de l'économie. Ce comportement conduit à une expansion du marché des fonds prêtables. Shaw (1973) a postulé que la libéralisation des taux d'intérêt conduit à l'approfondissement financier lequel stimulerait énormément le développement économique. Ultérieurement, certains économistes ont démontré que la répression financière est préjudiciable pour la croissance économique.¹²

La contribution du système financier dans la croissance économique a été largement approuvée, au début des années quatre-vingt-dix, par les études qui portent sur la croissance endogène. Toutefois, certains pays ont témoigné de graves crises financières suite à la libéralisation de leurs secteurs financiers ce qui a suscité des doutes quant aux avantages de la libéralisation financière.

I -3-1:-la répression financière et ses caractéristiques :

Introduit dans la théorie économique par McKinnon (1973) et Shaw (1973) , le concept de répression financière fait référence, selon McKinnon (1993), à une économie dont l'activité est profondément lésée par des interventions strictes et stérilisantes du gouvernement sur les flux nationaux et internationaux de capitaux. Dans une telle économie,

¹¹ BENHABIB, A. ZENASNI ,S.,*les effets de la liberation financière sur la croissance économique :analyse empirique sur le cas Algerien*, [en ligne] Le recueil des communications du deuxième colloque international sur : La bonne performance des organisations et des gouvernements
Deuxième édition: La croissance des entreprises et des économies entre la réalisation de la performance financière et les défis de la performance environnementale,Ouargla,université de ouargla, organisé les 22 et 23 Novembre 2011 ,p. 2,format pdf,disponible [surhttp://manifest.univ-ouargla.dz/documents/Archive/Archive%20Faculte%20des%20Sciences%20Economiques%20,%20de%20Gestion%20et%20des%20Sciences%20Commerciales/La%20croissance%20des%20institutions%20et%20des%20economies%20entre%20la%20realisation%20de%20la%20performance%20financiere%20et%20les-defis%20de%20la%20performance%20environnementale%20%20a%20l%20Universite%20de%20Ouargla%20le%20Novembre%202011/45.pdf](http://manifest.univ-ouargla.dz/documents/Archive/Archive%20Faculte%20des%20Sciences%20Economiques%20,%20de%20Gestion%20et%20des%20Sciences%20Commerciales/La%20croissance%20des%20institutions%20et%20des%20economies%20entre%20la%20realisation%20de%20la%20performance%20financiere%20et%20les-defis%20de%20la%20performance%20environnementale%20%20a%20l%20Universite%20de%20Ouargla%20le%20Novembre%202011/45.pdf) (consulté le 08 /11 /2016)

¹² Kada , A., Lakhdar , A., Habib , B. *Libéralisation financière et Croissance Economique : Approche empirique appliquée au cas de l'Algérie* , [en ligne] Document de travail CEREGMIA, 2015,disonible sur [<hal-01228810>](#) , (consulté le 08 /11 /2016)

le problème de la disponibilité du crédit s'ajoute à celui de son allocation, en raison de coefficients élevés des réserves obligatoires imposés aux banques, de l'administration des intérêts sur les dépôts et les crédits. Complètement passif, le système bancaire ne tire sa raison d'être qu'en tant que principal instrument des gouvernements en matière de réalisation de programmes planifiés, fut-ce au prix de taux de crédit très faibles et de taux d'intérêt réels négatifs sur les dépôts dans un environnement où l'inflation est élevée et instable.¹³

Dans de nombreux pays en développement, il n'existe que peu ou pas de marché financier d'actifs public ou privé ; en conséquence le secteur bancaire est amené à jouer un rôle considérable dans le processus d'allocation des ressources. Les gouvernements considèrent les banques très souvent comme un secteur stratégique donc l'état cherche à exercer un contrôle direct ou indirect sur lui. Ces contrôles prennent des formes diverses et variées : depuis la nationalisation pure et simple du secteur jusqu'à la mise en place de procédures telle que la fixation des taux d'intérêt; ce qui fait, l'état suit une politique de répression financière. Ce dernier présente plusieurs avantages pour l'état: d'une part, elle permet aux autorités d'avoir un meilleur contrôle sur la politique monétaire, d'autre part, elle permet de financer leurs besoins (déficits budgétaires, la dette extérieure...). Les éléments suivants caractérisent la répression financière :¹⁴

- l'État devient propriétaire ou contrôle les banques domestiques et les institutions financières tout en mettant d'importantes barrières à l'entrée pour éviter l'arrivée de nouveaux instituts financiers.
- La création ou le maintien d'un marché domestique captif pour financer la dette gouvernementale qui est obtenue en forçant les banques domestiques à détenir la dette étatique par la régulation en matière de réserves obligatoires ou de capital et en pénalisant les autres options de placement des établissements financiers.
- Des restrictions sur le transfert d'actifs à l'étranger et éventuellement l'instauration de contrôle des capitaux.

Les principaux instruments de contrôle de crédit utilisés dans une économie réprimée se présentent sous trois formes :

13 ((s,a)op.cit.p. 14)

14 CARMEN, M.. *Le retour de la répression financière*, Banque de France, Revue de la stabilité financière, Avril 2012 ,N° 16

- La politique des réserves obligatoires qui consiste à contrôler indirectement les Crédits par le contrôle de la liquidité bancaire.
- La politique d'escompte établie par la Banque centrale pour les titres émanant de Secteurs dits prioritaires.
- L'administration des taux d'intérêt

I -3-2:-la libéralisation financière :

Au cours de ces trois dernières décennies, l'économie mondiale a subi de nombreuses transformations et la finance en a été la pierre angulaire. Cela a engendré des bouleversements associés étroitement à la libéralisation financière, trouvant leur origine dans l'effondrement du système de Brettons Woods entre 1971 (suspension de la convertibilité en or du dollar américain) et 1976 (adoption du système des taux de changes flottants). La libéralisation financière a été présentée comme une alternative, notamment de la part de Mc Kinnon (1973), aux restrictions étatiques qui réduisaient l'épargne et entravaient l'affectation des ressources.

Pour Mc Kinnon, la libéralisation financière consiste à laisser les mécanismes du marché déterminer les règles de fonctionnement des systèmes financiers afin d'accroître l'épargne financière, financer les investissements productifs et rentables et relancer la croissance économique. L'auteur précise que le développement des banques et des marchés financiers a un effet positif sur la croissance économique car il permet une allocation efficace de l'épargne vers les investissements. Il ajoute que dans une économie de répression financière, les taux d'intérêt sont maintenus à des niveaux en dessous de leur valeur réelle, ce qui engendre de faibles montants d'épargne.

Sous l'égide des institutions financières internationales (FMI et BM) et l'impulsion de la globalisation financière, la libéralisation financière est ainsi devenue un phénomène de mutation mondiale, vu l'enjeu crucial des systèmes financiers dans l'économie.

De façon générale, la libéralisation financière est l'action de rendre l'économie plus libérale, plus conforme à la doctrine du libéralisme économique selon laquelle l'état ne doit pas, par son intervention gêner le libre jeu de la concurrence.

On peut résumer les objectifs de la libéralisation financière dans les points suivants :¹⁵

15 (BENHABIB, A .,ZENASNI ,S. op.cit.,p 2)

-Une allocation optimale de l'épargne, ce qui permet de financer l'économie à travers l'augmentation des taux d'investissement.

-La possibilité d'atteindre des taux d'intérêt permettant d'équilibrer l'offre et la demande des fonds prêtables.

-La création d'une relation entre les marchés financiers locaux et étrangers pour attirer les fonds nécessaires au financement de l'investissement

L'objectif principal de cette politique est l'augmentation des taux d'intérêt réels et l'égalisation des taux d'intérêt créditeur et débiteur par le biais d'une concurrence accrue

La libéralisation financière se traduit par les éléments suivants :¹⁶

- La libéralisation des taux d'intérêt bancaire (débiteur et créditeur) c'est-à-dire l'abolition du système de détermination administratif, une plus importante donnée aux banques dans la détermination des taux d'intérêt.

- L'abolition des politiques d'encadrement de crédits bancaires préférentiels a certains secteurs économiques jugés prioritaire.

- L'allègement de la fiscalité sur les activités financières.

- La libéralisation des conditions d'exercice des activités financières afin de stimuler la concurrence, ouverture du marché aux institutions bancaires et non bancaires

- L'abolition de contraintes imposées sur les transactions du compte de capital et sur les comptes financiers de la balance des paiements.

- L'assouplissement de la réglementation des changes, voir même son élimination pour les transactions courante et / ou en capital.

- L'élimination des contraintes imposées sur l'investissement direct, ce qui donne aux institutions privées des facilités leur permettant de pénétrer le marché local

16 ALAWODE, M. SYLVANUS, I. "why should financial liberalisation induce financial crisis? / pourquoi la libéralisation financière devrait-elle induire la crise financière?" Savings and Development, 1997, vol. 21, no. 3, pp. 261–274. Disponible sur www.jstor.org/stable/25830620 (consulté le 08/11/2016)

I -3-3:-lien entre libéralisation financière et croissance économique :

Si le développement financier est bénéfique pour la croissance économique, alors il est important de libérer le système financier des contraintes qui l'empêchent de prendre son envol.¹⁷ Dans cet ordre d'idées, la théorie de la libéralisation financière, développée par McKinnon et Shaw (1973), suggère que le système financier subisse des réformes radicales. Libéré des politiques dirigistes de crédits et du plafonnement des taux d'intérêt, ce système ne pourra qu'accroître son efficacité à travers une participation active à l'investissement; il pourra, alors, être la locomotive de la croissance économique. Ces réformes doivent viser, tout particulièrement, la libéralisation des taux d'intérêt, le désencadrement du crédit, l'opérationnalisation du système de réserves obligatoires, la rénovation du marché monétaire, la création de la Bourse des Valeurs Mobilières (BVM) et la promotion du secteur de la micro finance.¹⁸

On peut dire que depuis les contributions de McKinnon (1973) et Shaw (1973), la littérature économique s'est de plus en plus concentrée sur l'étude de la relation qui existe entre la libéralisation financière et la croissance économique. Ces travaux ont cherché à identifier les canaux par lesquels la libéralisation financière exerce son effet sur la croissance économique.

Si l'on se réfère à la théorie néoclassique, il existe plusieurs canaux par lesquels la libéralisation financière affecte positivement la croissance. Ainsi, d'une part, il y a des *canaux directs* tels que l'augmentation de l'épargne nationale, la réduction du coût de capital par une diversification et une meilleure gestion des risques, la stimulation du système financier domestique et le transfert du savoir-faire technologique et managérial et des canaux indirects, à l'exemple de l'autorisation de la libre circulation des capitaux, l'adoption d'une politique macroéconomique saine et la promotion de la spécialisation dans la production.

Contrairement aux travaux affirmant que le processus de libéralisation affecte positivement la croissance économique, Joseph Stiglitz et Anderew Weiss (1981) indiquent que la libéralisation financière est néfaste à l'innovation financière et nuisible à la croissance économique et ce, à cause du comportement de sélection adverse (de la banque) et d'alea

17 VENET, B. "Libéralisation Financière Et Développement Économique : Une Revue Critique De La Littérature." Revue d'Économie Financière, 1994, no. 29, pp. 87–111. Disponible sur www.jstor.org/stable/42903280. (consulté le 08/11/2016)

18 Miotti, L. Plihon , D., « Libéralisation financière, spéculation et crises bancaires », Economie internationale, 2001 (n° 85), p. 3-36.

moral (des emprunteurs) du aux asymétries d'informations qui caractérisent le marché bancaire et financier.¹⁹

En somme, on peut dire que les divergences entre les économistes à propos de la libéralisation financière sont nombreuses. D'aucuns estimant que celle-ci est nécessaire dans les pays qui souhaitent tirer profit des gros avantages offerts par l'économie mondiale ; ils affirment qu'elle constitue un bon indicateur pour l'amélioration de la croissance économique du pays. D'autres économistes estiment, au contraire, que la libéralisation financière peut être source de perturbation et d'instabilité économique et financière et qu'elle présente des risques qui menacent la croissance de la sphère réelle et annule, du reste, les bénéfices qu'on en peut attendre.

La littérature des crises bancaires s'est développée au cours de la seconde moitié des années 90, suite à la propagation des faillites et des déséquilibres bancaires et financiers dans le monde et dont la gravité apparaît sans précédent, touchant la majorité des pays, quel que soit leur niveau d'importance. Suivant cette littérature, les expériences réussies de libéralisation financière sont très rares et dans le cas général, la libéralisation provoque une crise dans le système bancaire et financier accompagnée par une chute brutale de la croissance et une contraction du PIB. Les incertitudes des bénéfices de la libéralisation en rapport avec l'importance de ses coûts ont remis en cause le bien-fondé du principe de la libéralisation financière, notamment pour les pays émergents.

On définit une crise bancaire comme une situation dans laquelle les banques font face à une accumulation de crédits non performants et de créances douteuses. Elles rencontrent des problèmes financiers graves, qui entraînent une vague de retraits massifs de dépôts, de fermetures prolongées des banques, de paniques ou de faillites bancaires, et qui impliquent un large mouvement de prise en charge par l'État, de garanties publiques généralisées sur les dépôts ou de nationalisation des banques.

Les deux tiers de pays membre du FMI ont été frappés par des crises bancaires graves qui ont entraîné des pertes cumulées supérieures à 250 milliards de dollars.²⁰

¹⁹ ((s,a) op.cit., p.132)

²⁰ CARTAPANIS, A., TEÏLETCHÉ, J. "Les Hedge Funds Et La Crise Financière Internationale." Revue d'Économie Financière, 2008, pp. 185–193. Disponible sur www.jstor.org/stable/42905382. (consulté le 08/11/2016)

Ces dernières années d'importantes avancées dans la compréhension de ces crises ont été effectuées par des économistes du FMI. Ces travaux montrent en particulier l'existence d'une relation entre les crises bancaires et financières et les politiques de libéralisation financière

Ces analyses mettent en avant deux séries d'explication aux crises bancaires :

- La libéralisation financière rend les banques plus vulnérables aux chocs macroéconomiques.
- La fragilité de système financier serait aggravée par l'inadaptation des politiques publiques et par l'insuffisance des dispositifs de supervision.

Les crises bancaires des pays émergents ont suscité de nombreux travaux, donc deux principaux résultats ressortent de ces analyses :

- 1) La libéralisation financière menée dans la quasi-totalité des pays depuis une vingtaine d'années constitue la cause commune de la plupart des crises bancaires et financières.
- 2) Les crises bancaires sont intimement liées aux crises financières et cambiales en particulier dans les pays émergents.

II- Le rôle du système financier dans la croissance économique en Algérie

À son indépendance, l'Algérie a adopté un modèle de gestion centralisée dans lequel l'État domine. L'objectif pour les pouvoirs publics était d'accélérer le développement économique et réduire les retards accumulés. Dès lors, l'état a procédé à des plans de relance de grande envergure visant notamment l'industrialisation. Le système financier était fortement réglementé : des taux d'intérêt administrés, une politique sélective des crédits et un monopole des banques publiques.²¹

Les plans de développement adoptés nécessitaient des fonds considérables et absorbaient toutes les ressources. De ce fait, la fonction essentielle des banques et autres intermédiaires financiers était de fournir de la liquidité pour le financement des secteurs stratégiques. Mais, le modèle de développement suivi a commencé à montrer ses limites durant la décennie 1980, suite à la détérioration de la conjoncture internationale. L'économie algérienne souffrait d'une dette extérieure importante, d'un grave déficit budgétaire et d'une récession des secteurs jugés stratégiques.

21 (BOUACHI , N.YAICI, F. op.cit. page 92)

Devant une situation économique difficile et le poids de la dette extérieure, l'Algérie a adopté, sous l'égide du FMI, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), en 1994. Le PAS exigeait la libéralisation financière.

La libéralisation financière, dans ses nombreux volets, s'est donc imposée comme solution pour sortir de la crise que traversait l'économie. Dans cet élan, les pouvoirs publics ont lancé des réformes visant à moderniser les systèmes financiers dans leur globalité, en vue de leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions de collecte et de distribution de ressources financières. L'objet de notre étude est d'évaluer les implications de la politique financière sur la production, la distribution des revenus, l'épargne et l'investissement. Il s'agit précisément de quantifier l'impact de l'activité des banques commerciales sur la sphère réelle (les secteurs productifs, les facteurs de production, les revenus des secteurs institutionnels, les ressources financières des agents économiques).

II -1:-Le système bancaire algérien et le paysage économique (1970-1986):

La stratégie politique de l'Algérie basée sur le socialisme, et la volonté des pouvoirs publics de réaliser un développement économique fort et rapide a nécessité la mise en place de grands projets d'investissement et des capitaux importants. Ceci a poussé les autorités à user de leur influence et de leur monopole sur le système bancaire et financier algérien afin de le rendre plus apte à garantir le financement des secteurs publics prioritaires. Par-là, la « répression financière » est devenue la base du secteur bancaire et financier dans la détermination des taux d'intérêt ainsi que la distribution et l'octroi du crédit.²²

-La détermination des taux d'intérêt :

Durant la période de la gestion planifiée de l'économie, les autorités du pays avaient privilégié une politique des taux d'intérêt administrés. La politique des taux d'intérêt s'est distinguée par deux faits marquants, à savoir :

-La stabilité des taux d'intérêt : les taux d'intérêt créditeurs (taux d'intérêt appliqués aux dépôts à vue et aux dépôts à terme) ainsi que les taux d'intérêt débiteurs (taux appliqués aux différentes catégories de crédit) ont connu une remarquable stabilité.

MEDACI, N.,*évaluation de l'efficacité de la politique monétaire pour la maîtrise de l'inflation cas de l'Algérie 1990-2013* , [en ligne] ,International journal Economics and strategic Managment of Business process ,second international conference of business ,economics,marketing and managment research , 2015 , vol 5, ,p .84,format pdf,disponible sur <http://fmgerard.be/textes/Outil.pdf> (consulté le 10/11 /2016)

-Le bas niveau des taux d'intérêt: durant cette période, les autorités monétaires ont imposé aux banques l'application de taux d'intérêt (créditeurs et débiteurs) très faibles :

Tableau: l'évolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs (1980-1989).

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Taux d'intérêt débiteur	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	7,5%	7,5%	7,5%
Taux d'intérêt créditeur	3%	3%	3%	3%	3%	3%	4%	4%	4%	8%

Tableau 05. Source: la banque mondiale

Les taux d'intérêts créditeur, parfois négatifs, ont eu, même, du mal à couvrir le taux de l'inflation.

La réalité a dévoilé les effets négatifs de la gestion administrative des taux d'intérêt sur l'économie du pays. D'une part les entreprises publiques n'ont pas exploité les ressources mises à leurs dispositions dans les projets qui favorisent la croissance économique du pays. D'autre part, les banques n'ont pas pu accomplir les principales tâches qui leur incombait, à savoir la collecte de l'épargne et le financement de l'économie.²³

- L'octroi de crédits :

La distribution des crédits par les banques au secteur public est plus élevée par rapport à celle du secteur privé, cela est dû à la politique sélective des crédits appliqués à cette époque (comme le montre le tableau suivant)

Tableau: l'évolution des taux des crédits distribués par les banques au secteur public et privé

23 ((s,a)op.cit. p. 152)

année	1970	1975	1980	1985	1986	1987	1988	1989
Credit au secteur public	71.56%	82.25%	85.31%	82.31%	82.01%	75.83%	68.21%	61.68%
Credit au secteur privé	28.44%	17.7%	14.69%	17.69%	17.99%	24.17%	31.79%	38.32%

Tableau 06 Source : rapport de la banque d’Algérie 2005.

Les taux prêteurs imposés par ces nouvelles conditions distinguent les entreprises du secteur public de celles du secteur privé .En effet, les banques étaient contraintes d’octroyer aux entreprises publiques des crédits à faible taux d’intérêt, lesquels étaient élevés pour celles du secteur privé.

Au final, les entreprises publiques, les banques et les fermes d’état ne disposaient que de très peu d’autonomie de décision et n’étaient astreintes à aucun critère de performance en termes de rentabilité et encore moins de compétitivité. Elles évoluaient dans un cadre institutionnel fortement réglementé et bureaucratique assurant l’emprise de l’état sur l’ensemble des domaines d’activité économique et sociale et instituant de ce fait une déconnexion entre la sphère monétaire et la sphère réelle, excluant de la régulation économique la gestion active de la monnaie.

Le rôle spécifique des banques dans le système d’allocation centralisée des ressources et de gestion administrative de la régulation économique a profondément marqué l’organisation et le fonctionnement des banques publiques et s’est traduit par une inefficacité avérée du système bancaire algérien dans son rôle d’intermédiation financière :

- a) Dans la collecte des ressources d’abord, parce que le système est resté figé sur quelques produits et instruments financiers d’un autre âge aboutissant à une très faible bancarisation de l’économie.
- b) Dans l’allocation des ressources ensuite en raison du faible professionnalisme dans le montage des dossiers de crédit et dans l’appréciation des risques.

c)Enfin dans le traitement des opérations de banque, l'absence de systèmes d'informations performants et l'archaïsme du système de paiement.²⁴

II-2-: Le système bancaire algérien et le paysage économique après 1986:

Après deux décennies d'économie étatisée et administrée, la crise pétrolière de 1986 a révélé l'exigence de profondes réformes du système économique et de son mode de fonctionnement. Elle a conduit à un programme de réformes structurelles qui allait être systématisé à partir de 1989. L'objectif étant la refonte du système institutionnel et juridique de l'économie administrée et centralisée en vue de sa transition vers l'économie de marché tant il est apparu dès 1987 que seule ces réformes radicales pourraient corriger à terme les faiblesses structurelles de l'économie Algérienne.

L'enjeu étant de sortir de la logique de l'économie redistributive fondée sur la rente pétrolière pour construire une économie fondée sur la production, la productivité et l'utilisation rationnelle des ressources.

Cette exigence de réformes a conduit à engager une série de mesures touchant au mode de fonctionnement des unités économiques, au système d'incitation et de régulation et à la législation du travail. *Sur le plan financier, ce programme a débuté « en 1990 par la loi sur la monnaie et le crédit qui organise l'indépendance de la Banque centrale vis-à-vis du Trésor, fixe ses fonctions de régulation financière, monétaire et bancaire et libéralise totalement l'investissement.*

II -2-1-: L'évolution du système bancaire et financier algérien après les réformes :

Après la mise en place des réformes, le système bancaire algérien a évolué et changé

A) la libéralisation progressive des taux d'intérêt:

La libéralisation des taux d'intérêt a été une des premières mesures importantes dans la réforme du système financier. Elle fut graduelle et a conféré aux banques une autonomie dans la prise de décision; suivant la politique de McKinnon et Shaw 1973. L'application de cette

24 BENBELKACEM , D., *réformes récentes du système bancaire*, [en ligne] ,Ouargla, université de Ouargla, 2010, non paginé ,format pdf, disponible sur <http://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/bitstream/123456789/3390/1/20.pdf> (consulté le 11 /11 /2016)

politique de libéralisation progressive des taux d'intérêt bancaire vise principalement à assurer une meilleure allocation des ressources permettant de financer les investissements productifs.

En Algérie, les taux créditeurs ont été libéralisés en 1990, mais tout en maintenant les taux débiteurs plafonnés. L'abandon du plafonnement et de l'encadrement des taux débiteurs a été adopté dans le cadre du PAS. Ceci a permis de rétablir des taux d'intérêt positifs en 1996, suite à la baisse du taux d'inflation. La libéralisation des taux d'intérêt encourage les banques à mobiliser l'épargne des ménages et l'orientent vers les investissements productifs pour améliorer la croissance économique du Pays.

B) La suppression de l'encadrement et de la sélectivité des crédits bancaires:

L'Algérie a longtemps pratiqué une politique d'encadrement et de sélectivité des crédits, l'objectif étant de contrôler la masse monétaire. Toutefois, une telle politique a tendance à négliger les besoins réels d'une économie.

En Algérie, la loi n° 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit a mis fin au mécanisme d'encadrement et de sélectivité des crédits.

La distribution des crédits au secteur privé enregistre une hausse remarquable, et la part des crédits aux entreprises privées par rapport à celle des crédits aux entreprises publiques a augmenté, cette tendance s'explique par l'effort de crédit d'investissements octroyés aux entreprises privées et les crédits hypothécaires aux ménages.

L'évolution des crédits distribués par secteur (1990-2013)

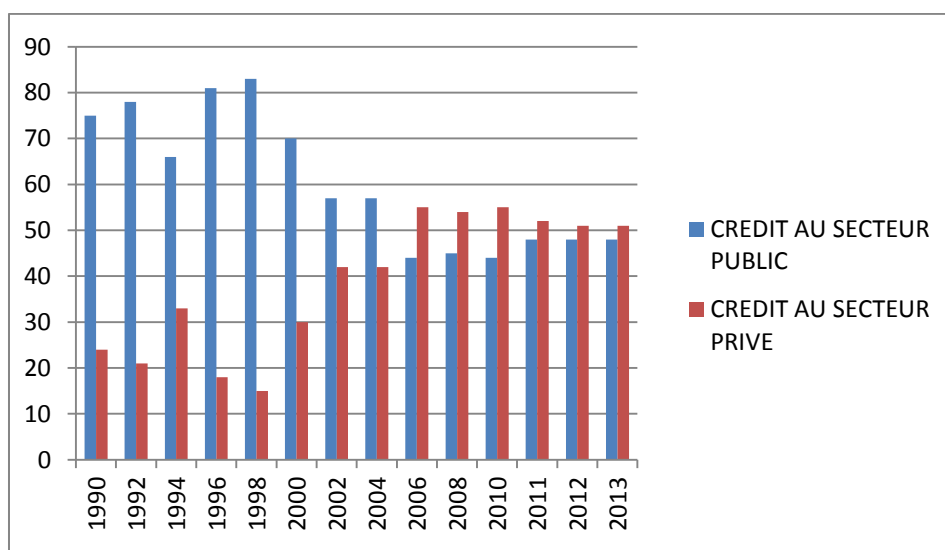


Fig. 02

Source :données de la banque d'Algérie

C) L'ouverture du système bancaire algérien en direction du secteur privé national et étranger:

Elle a été accélérée en 1998, à la fin du programme d'ajustement structurel. Malgré la part relativement faible du secteur bancaire privé, sa présence a stimulé la concurrence des banques publiques. Rappelons, par exemple, que le crédit à la consommation et le crédit véhicule sont d'abord des produits lancés par les banques privées, avant d'être repris par les banques publiques.²⁵

II -2-2:-L'importance du crédit bancaire dans le financement de l'économie nationale :

La fonction réceptacle de l'épargne et sa transformation par les banques via l'activité de crédit a connu une avancée qualitative notamment depuis 1990.

Les crédits à l'économie ou les crédits accordés par l'ensemble du système bancaire apparaissent, depuis 2004, comme l'unique composante de l'agrégat crédit intérieur.

Ils ont enregistré une croissance de 11,2% en 2004 contre 8,9% au cours de l'année 2003 et 15,7% en 2007 contre 18,6% en 2008, cela confirme la reprise des crédits à l'économie, et l'offre de fonds prêtables à l'économie s'est accrue potentiellement depuis 2001.

Evolution du crédit à l'économie en millions de DA.

Année	1974	1980	1990	1993	1994	1996	1998	1999	2000	2001
Crédit à l'économie en millions de DA	21,9	68,5	247	231	306	777	716	1151	993,7	1078
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Crédit à l'économie en millions de DA	1266,8	1380	1535	1778	1905	2205	2616	3087	3268,1	3724,8

Tableau 07 Source : Données des bulletins statistiques trimestriels de la banque d'Algérie.

²⁵ KARA, R., ALI ZIANE, M., *Les incidences des politiques de libéralisation financière sur le développement financier en Algérie*, Revue académique des études humaines et sociales-A/Sciences économiques et droit, janvier 2016, № 15, p.21, format pdf, disponible sur [http://www.univ-chlef.dz/ratsh/RATSH_AR/la revue N 16/Article Revue Academique N 16 2016/Science eco ad](http://www.univ-chlef.dz/ratsh/RATSH_AR/la%20revue%20N%2016/Article%20Revue%20Academique%20N%2016%202016/Science%20eco%20ad), (consulté le 11 /11 /2016)

Cependant, malgré cette performance en matière de reprise des crédits à l'économie, le niveau d'intervention bancaire en Algérie en termes d'allocation des ressources, reste faible étant donné le développement très important de l'épargne intérieure depuis 2000.²⁶

Par ailleurs, de nouveaux projets d'investissement mixtes notamment de type « projet finance » dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ont fait augmenter les crédits à moyen et long terme en tant que nouveau noyau d'absorption de ressources stables des banques.

II-2-3-Evaluation des performances économiques après les réformes :

A la suite de la promulgation de la loi 90-10, relative à la monnaie et au crédit ; la notion « honteuse » du secteur privé, auparavant considéré comme exploiteur, soit enfin réhabilitée en lui facilitant l'accès au crédit et en desserrant l'étau bureaucratique qui pesait lourdement sur son développement. Pour cela, un arsenal juridique considérable fut développé, afin d'asseoir les bases d'une telle transformation et de préciser les conditions nouvelles de gestion économique et sociale.

Une nouvelle idéologie prit forme à partir de cette date, fondée sur les règles de l'économie de marché où toutes les entreprises algériennes, qu'elles soient publiques ou privées, bénéficiaient, désormais d'un même traitement. Il en fut de même pour l'investissement étranger, en ouvrant la voie à toutes les formes de contribution et en encourageant toute forme de partenariat ; y compris l'investissement direct.

Devant les maigres résultats du code de 1993²⁷ ; enregistrés durant la décennie 1990, les pouvoirs publics procédèrent à la révision de ce code en promulguant en 2001 l'ordonnance n°01-03 relative au développement de l'investissement, qui demeure à ce jour la principale référence en matière d'investissement en Algérie. A la fin de la même année, la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion des PME fut promulguée et au début de ce nouveau millénaire, plusieurs agences et structures d'appui virent le jour, telles que l'ANDI, l'ANGEM et la CNAC qui s'étaient vu confier un nouveau rôle, celui d'aider à la création d'entreprises

²⁶ SEDDIKI, F., *L'économie Algérienne : économie d'endettement ou économie de marché*, [en ligne], mémoire de magister en sciences économiques option : monnaie-finance-banque, Tizi-ouzou, université Mouloud Mammeri, 2013, p. 79, format pdf, disponible sur http://www.ummtto.dz/IMG/pdf/SEDDIKI_fadila.pdf (consulté le 13 /11 /2016)

²⁷ Décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement, publié dans le JO n°64 du 10 octobre 1993

Quelques contraintes à la promotion du secteur privé en Algérie

Bien que la création d'entreprise en Algérie paraisse assez facile à travers sa politique publique, particulièrement au vu des dispositifs mis en place (CNAC ANGEM ANSEJ, et surtout l'ANDI) dans la réalité, les obstacles causés par le système bancaire et les lourdeurs administratives sont difficiles à surmonter.

-la contrainte du financement : la question du financement a été de tout temps le centre de la problématique de développement des PME en Algérie. Ces dernières rencontrent des obstacles à l'accès au financement notamment à cause de taux d'intérêt élevés, du manque de fonds propres et de garanties suffisantes, des lourdeurs dans l'octroi de crédit. Ainsi, les banquiers algériens sont toujours réticents à accorder leurs concours aux PME.

Bien que le nouveau dispositif législatif dans le cadre de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit ait permis une nouvelle organisation du secteur bancaire sur la base de nouvelles dispositions et de règles saines, les banques publiques persévèrent dans les pratiques antérieures.

-lourdeurs dans l'octroi des crédits et rejet bancaire : les entreprises privées en Algérie sont pénalisées par le fait que les crédits bancaires ne sont pas octroyés au niveau des banques publiques, sur la base de la rentabilité anticipée et des flux de trésorerie futures attendus de l'investissement, mais en fonction, et surtout de « l'historique du client » et des garanties immédiates offertes. La question qui se pose est de savoir quel historique peut avoir un nouveau promoteur et quelles garanties peut offrir un jeune chômeur diplômé, initiateur de projet d'investissement.

-absence de coordination entre les banques et les différents dispositifs : dans l'acte de naissance de toute entreprise s'associent plusieurs acteurs socio-économiques, d'où la nécessité d'une parfaite coordination entre ces derniers. En Algérie, deux de ces acteurs prennent incontestablement part à l'aboutissement de toute initiative d'investissement, des premières démarches administratives jusqu'au financement du projet. Soit les banques et les dispositifs publics à la création d'entreprise, qui sont les deux principaux rouages de la politique publique de l'Etat pour lutter contre le chômage et la pauvreté.

Or, en Algérie, les banques publiques et les dispositifs d'aide à la création d'entreprise sont deux mondes différents et éloignés, qui n'entretiennent des relations que par voie formelle, ce qui leur ôte tout rôle de partenaires actifs.

-les contraintes liées aux défaillances de l'administration : en effet, l'environnement administratif reste peu favorable a toute initiative entrepreneuriale car malgré toute une série de réformes, elles n'ont pas toujours été suivies de véritables succès en terme d'amélioration des services publics ou du climat favorable d'investissement. Sans parler de la centralisation administrative qui marque toujours l'économie algérienne car toute initiative d'entreprendre au niveau local rencontre des difficultés compte tenu du processus de prise de décision centralisé et du manque de moyens humains, financiers et techniques au niveau local.

Le système bancaire Algérien apparait grâce aux diverses reformes, mieux structuré et le financement de l'économie est caractérisé par une forte intermédiation bancaire dans le sens ou le crédit bancaire constitue toujours la source principale de financement des besoins des entreprises tant publiques que privées.

Les évolutions du système monétaire et bancaire Algérien sont importantes. Les indicateurs du développement financier de la dernière décennie reflètent sa bonne santé et montrent qu'il a franchi un grand pas le menant a un niveau qui lui permet d'être un facteur important dans la stimulation de la croissance économique du pays .Mais ces indicateurs semblent aujourd'hui impactés de manière significative car la politique de libéralisation financière en Algérie était dans un environnement macroéconomique instable avec un taux d'inflation très élevé et un déficit budgétaire inadéquat ainsi qu'une instabilité politique durant la période 1989-1999 (terrorisme). En effet La stabilité politique d'un pays encourage les agents économiques à investir dans leur pays et il n'y aura pas de fuite de capitaux, chose qui va stimuler la croissance économique.

le système bancaire en Algérie se base sur le financement des investissements de court terme et les projets à faible rentabilité ce qui rend lente la contribution du système financier en comparaison avec d'autres pays voisins.

Conclusion

L'Algérie possède des possibilités intéressantes et substantielles pour une croissance économique soutenue hors secteur d'hydrocarbure surtout que ce dernier a connus une chute considérable au niveau de ces prix depuis 2014, ce qui pousse les décideurs à imposer des réformes systémiques du modèle de développement sans prendre en compte cette ressource naturelle.

Parallèlement, à l'adaptation du cadre dans lequel évolue le système bancaire, des reformes sont à entreprendre pour, a la fois crédibiliser l'action de la banque d'Algérie dans sa mission de ciblage d'inflation, afin d'intégrer sa politique dans un processus de croissance.

Il faudrait réorienter l'excès de liquidité au financement intense de l'économie, et notamment le secteur en déclin à savoir l'industrie et particulièrement l'industrie manufacturière, ainsi que le secteur des investissements privés, afin de soutenir la croissance économique et atteindre les objectifs intermédiaires de la politique monétaire.

Conclusion générale

Conclusion générale

Depuis son indépendance en 1962, l'Algérie a lancé de grands projets économiques pour mettre en place une assise industrielle dense. Cependant, en dépit de réalisations importantes (routes, métro, autoroute, universités, usines...), l'économie algérienne en général et son système financier en particulier sont passés par divers stades de turbulences

La croissance économique est un processus fondamental des économies contemporaines, reposant sur le développement des facteurs de production, liée notamment à la révolution industrielle, à l'accès aux nouvelles ressources minérales (mines profondes et énergétiques (charbon, pétrole, gaz, énergie, nucléaire...) ainsi qu'au progrès technique, elle transforme la vie des populations dans la mesure où elle crée 'avantage de biens et services, à long terme, la croissance a un impact important sur la démographie et le niveau de vie des sociétés qui en sont le cadre. De même, l'enrichissement qui résulte de la croissance économique peut permettre de faire reculer la pauvreté de cette même société.

Dans un premier chapitre, j'ai fait un rappel de toutes les étapes par lesquelles est passé le système bancaire algérien jusqu'à former sa structure actuelle, de la période de gestion administrative de l'économie jusqu'au début des réformes fruit de la libéralisation économique et de la volonté du pays de s'intégrer au nouveau tissu économique mondial,

Le système bancaire est organisé selon un système pyramidal comprenant un institut d'émission, la banque centrale qui fait figure d'autorité de tutelle du système, et un ensemble d'établissements qui constituent les banques dites de second rang. Ces banques sont à majorité publiques et les banques privées ne prennent qu'une faible part du marché ; les établissements financiers, quant à eux, effectuent des opérations de crédits, de vente et d'échange pour leur propre compte, ces institutions sont en quelque sorte complémentaires pour les banques, et ce, dans le but d'offrir la plus large offre de services accessible à toutes les couches sociales, à noter que le marché financier a été volontairement négligé dans cette étude et ce, car il n'a, jusqu'à ce jour pas connu d'« expansion » qui en ferait un paramètre à prendre en considération, en d'autres mots, le marché financier en Algérie n'est pas développé

J'ai ensuite consacré mon deuxième chapitre à l'étude de la croissance économique, d'abord, en définissant le concept, et en faisant une revue de littérature des principales théories qui l'entourent, puis en essayant d'en déterminer les causes et d'en donner la mesure, mais ce qui ressort de ces lectures, est que la croissance est un phénomène bien que facile à définir, bien difficile à cerner, en effet, la difficulté de déterminer les causes de la croissance tient avant tout à ce que la croissance se mesure, qu'elle est une quantité, mais les phénomènes qui la déterminent sont essentiellement qualitatifs, et parmi ces phénomènes qui

Conclusion générale

déterminent, ou influent sur la croissance, j'ai porté mon étude sur le système bancaire et financier, et ce : en essayant dans un dernier chapitre de faire le lien entre système financier et croissance économique et plus particulièrement de savoir si le développement du système financier influe sur la croissance économique en Algérie,

Il en est ressorti, de part cette étude que malgré des efforts certains fournis, le secteur bancaire reste en dessous du niveau qui lui permet de jouer un rôle dans le développement économique car dans l'ensemble, les politiques de libéralisation financière adoptées par l'Algérie n'ont pas produit les incidences souhaitées.

Le manque de documentation, et de travaux concernant ce sujet d'étude ont été la majeure complication à laquelle je fus confronté durant ce travail de recherche. Mais j'ai l'espoir d'avoir contribué à éclaircir un peu cette problématique.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ARESTIS,P , AMBIKA D. Luintel, *FINANCIAL STRUCTURE AND ECONOMIC GROWTH*, UNIVERSITY OF CAMBRIDGE *CEPP WORKING PAPER NO. 06/05 June 2005*
- BENMBAREK Hassene, *LE SENS DE CAUSALITÉ ENTRE DEVELOPPEMENT FINANCIER ET CROISSANCE ECONOMIQUE*, Tunis,université de Tunis
- Bouzid,A McKinnon's Complementarity Hypothesis: Empirical Evidence for the Arab Maghrebean Countries, *The Romanian Economic Journal* Year XV no. 44 ; June 2012
- CARMEN M.. Le retour de la répression fi nancière, *Banque de France • Revue de la stabilité fi nancière • N° 16 • Avril 2012*
- CARBY,Y. CRAIGWELL,R A. Wright, Finance and Growth Causality: A Test of the Patrick's Stage-of Development Hypothesis, *International Journal of Business and Social Science, Vol. 3 No. 21; November 2012*
- EGGOH, J. développement financier, instabilité financière et croissance économique : un réexamen de la relation, *Région et Développement* n° 32-2010
- HUEBE, O. Economie générale: Microéconomie, macroéconomie, monnaie et financement, éditions Technip, 2eme ed. 2012
- HUART, J. Croissance et developpement, editions BREAL ; 2003
- LEVINE, financial development and economic growth: views and agenda. *Journal of economic littérature*, Vol XXXV, juin 1997.
- MONTOUSSE, M. CHAMBLAY, D. 100 fiches pour comprendre les sciences économiques, édition Bréal, 2013
- MONTOUSSE, M. Théories économiques, 2eme Edition , Edition Bréal, 2012,
- Beine,M. Docquier ,F. *croissance et convergence économique des régions, théorie et faits déterminants*. Ed De Boeck Université, 2000 ,2005
-
- PERROUX, F. La pensée économique de Joseph Schumpeter : les dynamiques du capitalisme, ed. Librairie Droz, Genève. 1965.

Articles de revues

- BABA AHMED, M. Le secteur financier en Algérie : une reforme inachevée, *Revue, Finance & Bien Commun* 2007/3 (N° 28-29),
- BELGHERSA, A. Questionnements sur la privatisation des banques publiques en Algérie, *Revue des Sciences Humaines-Université Mohamed Khider Biskra* N°11, Mai 2007,
- BENREGUIA, S. Modernisation du système bancaire national, DJAZAIRESS, Publié dans *La Tribune* le 09 - 03 – 2009
- BENBELKACEM Djamel, *reformes recentes du système bancaire*, Ouargla, université de Ouargla, 2010,
- BENSAID, S. Genèse d'une refonte et réalisations incontestables système bancaire algérien, *EL DJAZAIR* № 100, Octobre 2016
- CARTAPANIS, André, and TEÏLETCHE, jerome. "Les Hedge Funds Et La Crise Financière Internationale." *Revue d'Économie Financière*, 2008, pp. 185–193
- CHABANE, M. L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion, *Cahiers de la Mediterannée*, 2010,
- EL-MOUDJAHID, L'histoire du Dinar algérien revisitée au Forum de la Mémoire d'El Moudjahid : Un des symboles de la souveraineté nationale, publié le 30-04-2014,
- Kada Aiboud, Lakhdar Adouka, Habib Bayer Ben. *Libéralisation financière et Croissance Economique : Approche empirique appliquée au cas de l'Algérie* , Document de travail CEREGMIA, 2015
- KARA Rabah, ALI ZIANE Mohand ouamar, Les incidences des politiques de libéralisation financière sur le developpement financer en Algerie , *Revue académique des études humaines et sociales-A/Sciences économiques et droit* № 15, janvier 2016
- MAYOUKOU, C. RUFFINI, P. Services Bancaires De Proximité : Les Banques Locales Sont-Elles Spéciales?, *Revue d'Économie Financière*, no. 47, 1998,
- Miotti Luis, Plihon Dominique, « Libéralisation financière, spéculation et crises bancaires », *Economie internationale*, 1/2001 (n° 85)
- Mebtoul ,A. *Chute du cours du pétrole, hausse des importations en Algérie : la sécurité nationale menacée* , *Le Matin d'Algerie*, octobre 2014
- MEDACI, N., *évaluation de l'efficacité de la politique monétaire pour la maitrise de l'inflation cas de l'Algerie 1990-2013* , *International journal Economics and strategic*

Managment of Business process ,second international conference of business ,economics,marketing and managment research , vol 5, 2015 ,

- Sérén, J. L'Algérie dans le piège gazier ,Algeria- watch,2015

- - S A. schumpeter, j.a., 1934 (2008), *the theory of economic development: an inquiry into profits, capital, credit, interest and the business cycle*, journal of comparative research in anthropology and sociology Volume 3, Numéro 2, hiver 2012
- VENET, B. "Libéralisation Financière Et Développement Économique : Une Revue Critique De La Littérature." *Revue d'Économie Financière*, no. 29, 1999
- **Thèses et mémoires**
 - BEKADA, M., Les Réformes du système bancaire algérien cas : le crédit populaire d'Algérie mémoire de Magister, sciences économiques, Oran : université d'Oran, 2009,
 - BENMANSOUR, A. LACHACHI, M. Quelle place occupe la loi 90-10 dans la politique monétaire algérienne , Mémoire de Magister en sciences commerciales, Tlemcen, Université de Tlemcen 2009,
 - CHERIGUI, C. Le financement du commerce extérieur par les banques Algériennes , Mémoire de magister en droit bancaire et financier, Oran : faculté de droit de l'université d'Oran, 2014 ,
 - Étude analytique d'un financement bancaire « crédit d'investissement » cas de la CNEP-BANQUE , mémoire de licence en sciences économiques option : Monnaie-Finance-Banque, Tizi Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou -Impact de la politique de la libération financière sur la croissance économique : cas de l'Algérie, mémoire de magister en sciences commerciales spécialité finance, Tlemcen , université Aboubakr Belkaid Tlemcen, 2016
 - MESSAOUDI Fatma, Impact de l'attractivité du tourisme balnéaire sur le développement urbain du littoral de la wilaya de tizi ousou (cas de Tigzirt), mémoire de magister, Ummto, 2012-2013
 - MITUGA TSHIKURA , J., L'impact du marché monétaire sur la croissance économique d'un pays; Kisangani, université de Kisangani, licence 2012,

- Moez Ouni, étude empirique de la relation entre le système monétaire et financier et la croissance économique , mémoire de doctorat és sciences économiques, Neuchatel, université de Neuchatel, 2011
- SEDDIKI Fadila, *L'économie Algérienne : économie d'endettement ou économie de marché* , mémoire de magister en sciences économiques option : monnaie-finance-banque, Tizi-ouzou, université Mouloud Mammeri, 2013
- TAHRAOUI, M. Pratiques bancaires des banques étrangères envers les P.M.E algériennes cas de la société générale, , Mémoire de Magister, Sciences commerciales, Oran, université d'Oran, 2008
- ZOURDANI, S. Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA , Mémoire de magister, sciences économiques, Tizi Ouzou : Université Mouloud MAMMERI de Tizi Ouzou, 2012

Colloques

- BENHABIB Abderrezak, ZENASNI Soumia, les effets de la libération financière sur la croissance économique : analyse empirique sur le cas Algérien, Le recueil des communications du deuxième colloque international sur : La bonne performance des organisations et des gouvernements Deuxième édition: La croissance des entreprises et des économies entre la réalisation de la performance
- CHARRETTE, A. professionnalisation de la fonction ressources humaines, IVème conférence, formation du secteur des énergies et des mines. Alger, novembre 2007

Sites

- ALGERIE-Focus, *Algérie : les bonnes affaires des banques privées* , février 2013 ,
- ALGERIAN OVERSEAS, le service bancaire, 2010,
- La Banque Mondiale, *Algérie* , 2015
- melchior, *sources et limites de la croissance, la mesure de la croissance* , 2010
- Rassemblement National Démocratique. *Le financement de l'économie nationale et la réforme du secteur financier et bancaire* , décembre 2006
- T.S.A (Tout Sur l'Algérie) *Chômage en Algérie : 11,2% de la population active, 30% chez les jeunes*, 2016

Table des matières

Couverture du mémoire.....	
Feuille blanche	
Page de titre.....	
Remerciements.....	
Liste des tableaux.....	
Liste des abréviations	
Sommaire.....	
Introduction générale	8
CHAPITRE I : LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN	
I- Rappel historique sur le système bancaire algérien.....	10
I-1- Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative de l'économie.....	10
I-1-1- Première phase de restructuration (1962-1965).....	10
I-1-2- Deuxième période de restructuration (1966-1969).....	11
I-1-3- Troisième période de restructuration (1970-1981).....	11
I-1-4- Quatrième période de restructuration (1982-1988).....	12
A. La loi n° 86-12 du 19 Août 1986	13
B. La Loi Bancaire N° 88- 06 du 12 Janvier 1988.....	13
I-2- Les réformes du système bancaire algérien et la transition vers l'économie de marché...14	
I-2-1- La Nouvelle configuration du système bancaire.....14	
A. La loi relative à la monnaie et le crédit et la réforme bancaire de 1990	14
B. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993)	15
C. Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)	16
I -2-2- L'évolution du système bancaire après 1998.....	16
A.L'Ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit.....	17

B.L’Ordonnance Bancaire N° 10 – 04 du 26 Aout 2010 Modifiant et Complétant	
l’Ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit.....	18
I-2-3- Modernisation du système bancaire algérien.....	18
I-2-4- Résultat et impact de la reforme	19
II-Structure du système bancaire algérien.....	20
II-1- Présentation du système bancaire algérien.....	20
A- La banque d’Algérie	21
B- Les banques commerciales.....	21
a- Les banques publiques.....	21
b- Les banques privées.....	22
c- Les établissements financiers	23
II -1-1- Activités des banques.....	24
A-L’entrée en relations	24
B- Les placements	24
C- Les crédits bancaires	24
D- Les opérations de commerce extérieur.....	24
E- Autres services	25
F- Financements spécialisés	25
II -1-2- Activités des établissements financiers.....	26
II -2-Le système bancaire algérien parmi ceux du Maghreb.....	26

CHAPITRE II : LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN ALGERIE

I- Les concepts fondamentaux de la croissance.....	28
I -1- La notion de la croissance.....	28
I -2- Les théories de la croissance.....	29
I -2-1- L’école classique.....	29

I -2-2- Schumpeter(le rôle de l'entrepreneur).....	30
I -2-3- La croissance sur le fil du rasoir Harold et Domer.....	30
I -2-4- Le modèle de Solow.....	31
I -2-5- La théorie de la croissance endogène	32
I -3- Mesure de la croissance.....	33
I -4- Les déterminants du taux de la croissance.....	35
II -La croissance économique en Algérie.....	39
II -1- Les facteurs de croissance économique en Algérie	39
II -1-1- Les facteurs naturels.....	39
II -1-1-1- Le gaz	40
II -1-1-2- Le pétrole	40
II -1-1-3- L'agriculture	41
II -1-1-4- Le tourisme	41
II -1-1-5- Le facteur humain.....	41
II -2- Caractéristiques de la croissance et ses limites.....	42
II -2-1- Le taux de croissance.....	42
II -2-2- Le taux de chômage	43
II -2-3- L'inflation.....	43
II -3- Impact des hydrocarbures sur la croissance économique Algérienne.....	44
II -4- Croissance économique en Algérie en chiffres.....	45

CHAPITRE III : ROLE DU SYSTEME FINANCIER DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE

I-Développement financier et croissance économique.....	48
I-1- Revue de littérature théorique du lien entre développement financier et croissance économique.....	49
I-2- Revue de littérature empirique du degré de développement financier et de la croissance économique	50
I-2-1- Le développement financier comme stimulateur de la croissance économique.....	50

I-2-2- La relation de double causalité entre développement financier et croissance économique	52
I-3- La libéralisation économique et la croissance économique.....	53
I-3-1- La répression financière et ses caractéristiques.....	54
I-3-2- La libéralisation financière.....	56
I-3-3- Lien entre libéralisation financière et croissance économique.....	57
II- Le rôle du système financier dans la croissance économique en Algérie.....	60
II -1-:Le système bancaire algérien et le paysage économique (1970-1986).....	61
II -2- Le système bancaire algérien et le paysage économique après 1986.....	64
II-2-1- L'évolution du système bancaire Algérien après les réformes	64
II-2-2- L'importance du crédit bancaire dans le financement de l'économie nationale....	66
II-2-3- Evaluation des performances économiques après les reformes.....	67
Conclusion générale	71
Bibliographie.....	
Table des matières.....	